

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|------------|---------------------|---|--------------------|-----------|
| 2021-GC-10 | Election judiciaire | Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1 | Scrutin uninominal | |
| 2020-GC-11 | Election judiciaire | Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2 | Scrutin uninominal | |
| 2021-GC-12 | Election judiciaire | Assesseur-e (employeur) au Tribunal des prud'hommes de la Singine | Scrutin uninominal | |

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 108 députés; absents: 2.

Sont absents avec justification: M^{me} Eliane Aebischer et M. Bertrand Morel.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

La Présidente. Monsieur le Premier vice-président,

Madame la Deuxième vice-présidente,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Monsieur le Président du gouvernement,

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas m'adresser à vous. Je vais m'adresser à toutes celles et ceux qui sont là, mais que nous ne voyons pas.

Tout d'abord, à vous, Fribourgeoises et Fribourgeois, qui nous regardez par le biais de la plateforme Parlinfo. Vous êtes en moyenne plus de 200 à nous suivre chaque jour de session. Malgré les restrictions sanitaires, vous continuez à vous intéresser à la chose publique. Merci pour votre intérêt. Depuis chez vous, vous participez aussi à notre bonne tenue. Sachant que vous nous observez, nous évitons d'avoir l'air de nous assoupir ou de relier de manière inopportune notre doigt au fond de notre nez. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, rappelez-vous que nous sommes filmés et que le monde entier peut nous voir!

D'autres personnes sont là mais que nous ne voyons pas non plus. En ce qui me concerne, vous êtes 1141 personnes. Vous, Broyardes et Broyards qui m'avez apporté votre suffrage nominatif et permis, par la magie du système proportionnel, de me faire entrer au Grand Conseil fribourgeois. Je vous remercie pour votre confiance. Nous sommes toutes et tous redevables à des concitoyennes et concitoyens qui nous ont désignés pour les représenter ici. Quand je vous regarde, chers collègues, j'essaie de voir derrière vous 78 000 électrices et électeurs qui ont déposé un bulletin de vote le dimanche 6 novembre 2016. Comme ces 78 000 personnes sont rassemblées ici par le seul don de ma pensée, les normes sanitaires ne s'appliqueront pas pour elles.

Es ist noch eine andere Person hier bei uns, aber ich bin die Einzige, die sie sehen kann. Und zwar ist das meine Mutter. Sie hatte einen Grossvater, der Mitglied des Parlaments war und nun eine Tochter, die Präsidentin des Grossen Rates ist. Sie hatte leider nicht die Möglichkeit, ihren Grossvater kennenzulernen und leider auch nicht das Vergnügen, mich auf dieser Plattform zu sehen. Aber sie ist ein wichtiges Glied in diesem Familienband, das meinen Urgrossvater und meine Töchter im Laufe der Zeit miteinander verbindet.

Zudem brachte sie mich im Jahr des Frauenstimmrechts zur Welt. Für mich ist das ein sehr wichtiges Sinnbild.

Chères et chers collègues, nous nous trouvons au seuil de cette dernière année de législature. Il est de mon devoir de vous prévenir: nous avons énormément de travail en perspective. Le programme est très chargé, l'organisation des prochaines sessions reste une gageure, les conditions de réunion peuvent à tout moment changer et notre planning aussi. Même avec ces complications, nous gardons notre mission entière, celle de terminer cette législature de manière efficace, responsable et positive. Pour ce faire, nous n'avons pas d'autre choix que de nous serrer les coudes, de rester souples et créatifs. Cette dernière année de législature est celle de la grande sortie du Grand Conseil, et aussi celle de la photo souvenir. Avec le Secrétariat du Grand Conseil, nous nous engageons à imaginer des solutions pour réaliser l'une et l'autre.

A vous, chers collègues, je souhaite une année parlementaire fructueuse, courtoise, ordonnée et inventive.

Je vous demande de bien vouloir respecter à nouveau les prescriptions sanitaires émises par l'OFSP:

- > gardez la distance de 1,5 m entre vous, restez à votre place et de limitez le plus possible vos déplacements;
- > portez le masque durant toute la session dans l'espace de Forum Fribourg.

Par avance je vous remercie de bien vouloir suivre scrupuleusement ces règles de conduite.

Je vous informe que depuis le 18 janvier 2021, M^{me} Annick Berger a été engagée comme huissière auprès du Secrétariat du Grand Conseil. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue à cette session et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction (*applaudissements*).

J'adresse les sincères remerciements du Grand Conseil à M^{me} Gabrielle Bourguet, qui a assumé la présidence du Bureau interparlementaire de coordination durant deux ans. Dès le 1^{er} janvier de cette année, c'est M. Fabien Spacio, représentant du canton de Neuchâtel, qui préside cet organe.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Divers 2020-GC-174 2020-GC-199

Validation des mandats de député d'Yvan Mesot en remplacement de Michel Chevalley et de Flavio Bortoluzzi en remplacement d'Ueli Johner-Etter

. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Veveyse. Le Bureau a également constaté que M. Yvan Mesot remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. Yvan Mesot. Je constate que la parole n'est pas demandée et que, par voie de conséquence, vous validez tacitement ce mandat de député.

Wir kommen nun zur Validierung des Mandats von Flavio Bortoluzzi, der den zurückgetretenen Ueli Johner-Etter ersetzt.

Das Büro des Grossen Rates hat nach Prüfung der entsprechenden Unterlagen festgestellt, dass die Nachfolge des Grossrats vom Oberamtmanns des Seebezirks gemäss dem Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte geregelt wurde.

Das Büro hat ebenfalls festgestellt, dass Flavio Bortoluzzi gemäss Art. 48 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte wählbar ist. Auch ist er nicht betroffen von Art. 49 des gleichen Gesetzes, in dem die Bestimmungen zur Unvereinbarkeit zwischen seinem beruflichen Status und seiner Funktion als Mitglied des Grossen Rates festgehalten sind.

Deshalb beantragt das Büro dem Grossen Rat das Mandat des neuen Mitglieds des Grossen Rates zu validieren.

Die Diskussion über die Validierung des Mandats von Grossrat Flavio Bortoluzzi ist eröffnet.

Ich stelle fest, dass niemand das Wort zu ergreifen wünscht und dass Sie die Validierung des Mandats als Mitglied des Grossen Rates somit stillschweigend bestätigen.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente.

> Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements*)

Motion 2020-GC-37 Instauration d'une Cour des comptes cantonale

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>) Kubski Grégoire (<i>PS/SP, GR</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 11.03.2020 (<i>BGC mai 2020, p. 801</i>) |
| Développement: | 11.03.2020 (<i>BGC mai 2020, p. 801</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 08.09.2020 (<i>BGC février 2021, p. 626</i>) |

Prise en considération

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis président du Conseil général de Bulle.

"Une Cour des comptes", voilà un titre un peu pompeux pour une question pourtant fondamentale: quel contrôle de l'utilisation des deniers publics voulons-nous pour notre canton?

Mon intervention s'articulera en trois points.

Premièrement, quelle est la situation aujourd'hui? Nous avons une Inspection des finances qui est prévue dans une poignée d'articles de la loi sur les finances. C'est symboliquement fort. On ne donne déjà pas suffisamment d'importance à l'Inspection des finances pour y consacrer une loi à part entière et on lui donne un nombre d'EPT malheureusement extrêmement faible. En prenant les chiffres donnés par le Conseil d'Etat dans sa réponse, si on compare le nombre d'EPT par rapport aux charges figurant dans le budget des cantons romands, on obtient un EPT pour surveiller 232 millions de charges en Valais, un EPT pour 139 millions dans le Jura, et à Fribourg un EPT pour 527 millions. A Fribourg, on aime tellement peu le contrôle interne que l'on donne proportionnellement moitié moins d'EPT pour notre Inspection des finances. Il faut dire, et je le dis sans arrière-pensée, que notre Inspection des finances fait un travail remarquable et indépendant avec un budget dérisoire. Elle a permis des économies, de grosses économies. Ce budget ne lui donne pas les moyens de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. En ce sens, je vous pose déjà cette question, M. le Commissaire: entendez-vous augmenter la dotation en personnel de l'Inspection des finances? Si oui, de combien d'EPT? En outre, je vous demande quel montant d'économie a permis notre Inspection des finances ces dernières années.

Deuxièmement, il faut un peu sortir de Fribourg et regarder ailleurs, voir ce qui a été fait en mieux comme en moins bien. Deux cantons romands ont instauré une Cour des comptes. Tout d'abord Genève. Même si l'on déteste prendre Genève comme exemple, il faut reconnaître les bons aspects de cette Cour des comptes. Selon les chiffres de la RTS, en dix ans d'existence, elle a coûté 35 millions mais a permis des économies à hauteur de 353 millions de francs. Au final, on retient que c'est grâce à son travail que des pratiques illégales, comme les notes de frais, ont été mises en lumière et que des projets d'investissement d'ampleur ont pu être redressés à temps. Le canton de Vaud a aussi une Cour des comptes, et ce depuis 2008 en parallèle au contrôle des finances. Sur Vaud, près de 91% des recommandations de la Cour des comptes sont admises, ce qui montre qu'il y a un réel résultat.

J'en arrive au développement. Dans le cadre de notre motion, nous proposons essentiellement trois changements. Premièrement la nomination de magistrats par le Grand Conseil. Vous allez me dire que cela va politiser la fonction. Je vous réponds que le fait que le Conseil d'Etat nomme les personnes à la tête de l'Inspection des finances est en l'état plus problématique, car les personnes nommées devront elles-mêmes contrôler ce même Conseil d'Etat. Il y a là une forme de dépendance systémique qui est inopportune. Dans votre réponse, M. le Commissaire, vous nous dites qu'une élection par le Grand Conseil péjorerait son indépendance. Mais cela n'a pas de sens parce que ce n'est pas nous qui sommes contrôlés mais

bien vos services qui le sont. Dès lors, un lien de dépendance avec le Grand Conseil n'aurait pas d'impact. Deuxièmement, il s'agit de la publication de manière transparente des rapports de l'Inspection des finances. En l'état, la culture du secret règne toujours à Fribourg. Nous avons le devoir de nous moderniser car le citoyen a le droit de savoir, et veut savoir, comment sont gérés ses impôts, que ce soit en bien ou en mal. Dans votre réponse, vous nous dites que les autres cantons ne le font pas. Comme d'habitude, parce que les autres ne le font pas on ne devrait pas avancer les premiers. Arrêtons le nivellement par le bas et soyons pour une fois un peu visionnaire, M. Godel! D'ailleurs, dans votre réponse, vous ne vous positionnez pas à ce sujet. Je souhaiterais également avoir la position du Conseil d'Etat sur la transparence de ces rapports. Chers et chères collègues, levons cette chape d'opacité qui engourdit notre administration depuis bien trop longtemps!

Enfin, il s'agit de l'élargissement du contrôle aux communes. Hauterive, Belfaux, ces noms de communes évoquent des scandales financiers récents. Malheureusement, nos politiciens de milice n'ont pas toujours le temps ou les compétences de tout vérifier. De même, comme conseiller communal, on connaît le boursier et le fait de demander un contrôleur fiduciaire extraordinaire peut être pris comme un manque de confiance ou une attaque, ce qui ne facilite pas la tâche de nos élus. Nous avons l'opportunité aujourd'hui d'élargir le champ des compétences de l'Inspection des finances pour épauler nos conseillers communaux qui font un immense job au quotidien. On donne ici une solution à l'intéressant postulat de nos collègues Demierre et Ducotterd que je soutiendrai vendredi en améliorant le contrôle. A ce sujet, votre réponse ne donne pas votre position et je souhaiterais la connaître.

Je vous le demande: qu'attendons-nous, chers et chères collègues, pour améliorer notre système de contrôle de la gestion de nos deniers publics? Qu'attendons-nous, M. le Conseiller d'Etat, pour faire une autocritique vis-à-vis de l'importance donnée à l'Inspection des finances? Qu'attendons-nous, Mesdames et Messieurs, pour que Fribourg se débarrasse enfin de cette chape d'opacité qui nuit à la confiance de la population envers notre administration?

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme l'ont expliqué les motionnaires, les raisons de cette motion sont d'assurer une meilleure efficacité de l'activité étatique, par un contrôle tout au long du processus grâce à une entité indépendante, et la transparence des activités étatiques. Les motionnaires demandent donc de transformer l'Inspection des finances en une véritable Cour indépendante, composée de magistrats. Ils prennent comme exemple le canton de Genève.

En règle générale, on change un système quand il ne convient pas et on choisit une solution qui fonctionne. Pour quelle raison changer de système? Aujourd'hui, c'est l'Inspection des finances qui a la compétence de mener des enquêtes en tout temps et à l'improviste. Or, cette organisme n'a pas failli dans l'accomplissement de ses missions. Même les motionnaires, encore aujourd'hui, louent son travail. Pour justifier cette Cour des comptes, les motionnaires donnent l'exemple des surcoûts du pont de la Poya et de la H189. Or, ces affaires avaient des spécificités qui rendaient la situation tout à fait particulière. Un contrôle de la Cour des comptes n'y aurait rien changé. En outre, ces affaires remontent à plusieurs années. L'urgence n'est donc pas là.

Est-ce que la Cour des comptes est le bon exemple à suivre? La Cour des comptes du canton de Genève est actuellement dans la tourmente, ce qu'a omis de dire aujourd'hui M. Kubski. La Cour n'est rattachée à aucun des trois pouvoirs et n'est soumise à aucune loi de procédure. Elle s'est affranchie de toute règle dans ses enquêtes, et l'entité auditée a très peu de moyens de défense. Ainsi, la Cour des comptes agit de plus en plus souvent sur la base de communication citoyenne. C'est une jolie expression qui est en fait synonyme de dénonciation anonyme. Ainsi, la commune du Grand-Saconnex s'est sentie salie par le rapport de la Cour des comptes dont elle a fait l'objet et l'a soumis à un expert administratif, ancien juge au tribunal administratif vaudois, M. Robert Zimmermann. Les conclusions de ce dernier sont lapidaires: le rapport est partiel et partial. La Cour ne retient que les éléments à charge, même s'ils sont contredits par les faits. Les faits à décharge sont écartés. Élément piquant: la Cour des comptes ne voulait pas transmettre des documents, ne s'estimant pas soumise à la loi cantonale sur l'information du public et à l'accès aux documents. La chambre administrative de la Cour de justice vient de reconnaître la Cour des comptes coupable de déni de justice. Suite à cette affaire, d'autres entités qui avaient été auditées osent parler et dénoncer les méthodes de la Cour des comptes.

Les motionnaires pourront répondre que nous ne sommes pas obligés de prendre tel quel le modèle genevois, alors même que c'est l'exemple qu'ils nous donnent, et que ses faiblesses peuvent être corrigées. Cela signifie quand même que les entités épinglées se verraient exposer au public sans défense. On arriverait à la situation de Genève. Les communes sont tétanisées et n'osent plus prendre aucune initiative. C'est du reste le président du Conseil d'Etat, Antonio Hodgers, qui l'affirme: si le jeu imposé est le Mikado, il n'y aura plus de grands projets politiques.

La Commission 3 de la Constituante s'était penchée sur la question de l'utilité d'instituer une Cour des comptes dans son rapport de décembre 2001, et a finalement estimé que le contrôle par un service indépendant suffisait et avait donné satisfaction jusqu'ici. Elle a jugé que la Cour des comptes risquerait d'alourdir le contrôle en raison de la procédure qui est supposée. La situation dans le canton, qui n'a pas été ébranlé par les scandales, n'a pas changé depuis 2001. Les deux

cas évoqués par les motionnaires ont fait l'objet d'une commission dans le cadre parlementaire. Une Cour des comptes n'aurait rien trouvé de plus.

Le groupe libéral-radical renouvelle sa confiance dans l'Inspection des finances et dans la Commission des finances et de gestion. Il soutient donc la proposition du Conseil d'Etat de renforcer les pouvoirs de l'Inspection des finances et vous demande de refuser cette motion.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). J'annonce mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec une attention particulière la motion demandant l'instauration d'une Cour des comptes. On vient tout d'abord de réfuter le trouble jeté sur l'Inspection des finances par le dépôt de cette motion. Aujourd'hui, l'Inspection des finances est totalement indépendante, tant dans les choix des services inspectés que dans les rapports émis. Le suivi de ces rapports est transparent et régulier. En outre, la Commission des finances et de gestion rencontre régulièrement la cheffe de service, laquelle a témoigné de sa liberté de manœuvre. Concernant la comparaison intercantonale, seuls les cantons Vaud et Genève ont un tel organe avec d'ailleurs des résultats très controversés. Les autres cantons romands sont cependant pratiquement tous en train de discuter de cet objet mais aucun n'a encore instauré cet organe.

Beaucoup de choses ayant été dites, je passe directement à mon résumé. L'instauration d'une Cour des comptes sème le doute sur l'Inspection des finances, augmente la complexité du fonctionnement de l'Etat, met en place une redondance et engendre des coûts supplémentaires inutiles.

Avec ces quelques mots, le groupe démocrate-chrétien refusera à l'unanimité cette motion et vous recommande d'en faire de même.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Nous avons pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Kubski et Piller visant à transformer l'actuelle Inspection des finances en Cour des comptes composée de magistrats.

En préambule, je peux affirmer en ma qualité de membre de la Commission des finances et de gestion et à ce titre lecteur assidu des rapports de l'Inspection des finances, que celle-ci fait du bon travail. Les objectifs poursuivis par les motionnaires sont louables, mais la solution qu'ils préconisent n'en est pas une. Il est vrai qu'il serait nécessaire de renforcer l'Inspection des finances, notamment dans le domaine du contrôle de gestion, voire même de réfléchir à son positionnement au sein de l'Etat. Alors qu'elle est maintenant administrativement subordonnée à la Direction des finances, pourquoi pas, par exemple, la subordonner au Grand Conseil et plus spécifiquement à la Commission des finances et de gestion? Cela mériterait une réflexion. Quant aux rapports d'audit qu'elle émet, je serais pour ma part favorable à ce que ces rapports soient à la disposition de tous les députés et, par la même, publics.

Ceci dit, notre groupe n'est pas favorable à la constitution d'une Cour des comptes avec à sa tête des magistrats élus par le Grand Conseil. D'une part, il est illusoire de penser que ces magistrats seraient complètement indépendants de la politique. Au contraire, on assisterait probablement au moment de leur élection à une foire d'empoignes entre partis politiques, comme cela se passe parfois ici lors des élections judiciaires. Cela s'est passé encore récemment au Grand Conseil vaudois, où finalement deux magistrats sur trois, pourtant recalés par le groupe d'experts indépendants, ont malgré tout été élus grâce à leur affiliation politique plus qu'à leurs compétences techniques. Hormis le canton de Vaud, cela a été dit, la Cour des comptes telle que proposée par les motionnaires existe aussi à Genève. Or, à Genève également, la Cour des comptes ne fait pas toujours parler d'elle à bon escient. L'année dernière, cela a déjà été dit, elle a été désavouée en justice pour violation de ses devoirs élémentaires et déni de justice. De façon plus anecdotique, il y a quelques années c'était des conflits de personnes entre magistrats qui faisaient la une des médias. Les exemples vaudois et genevois, pour des raisons différentes, ne sont pas forcément à suivre.

Enfin, il ne faut pas non plus négliger le coût qu'engendrerait la nomination de nouveaux magistrats. Hormis leurs salaires, les charges sociales, il faudrait probablement entourer ces hauts magistrats d'une cour bien garnie de juristes, conseillers scientifiques et autres énarques à la sauce fribourgeoise pour qu'ils se sentent considérés à leur juste et haute valeur.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre refuse la motion, mais demande au Conseil d'Etat de renforcer l'Inspection des finances, de réfléchir à son positionnement au sein de l'Etat et de rendre ses rapports publics.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission des finances et de gestion de ce Grand Conseil.

Le groupe Vert Centre Gauche a examiné la motion sur l'introduction d'une Cour des comptes qui vise à transformer l'actuelle inspection des finances en véritable Cour des comptes. Notre groupe n'est pas unanime sur la question, mais soutient la motion majoritairement.

Pour ses partisans, une telle institution composée de magistrats indépendants permettrait un contrôle encore plus neutre de la gestion des deniers publics et offrirait une plus grande transparence pour la population dans la mesure où ses rapports et ses recommandations seraient accessibles au public. Il serait également opportun de permettre à cette Cour d'examiner les comptes des grandes communes et des entreprises détenues majoritairement par les collectivités publiques. Comme le député Kubski l'a mentionné, une Cour des comptes permettrait d'assurer l'utilisation correcte et efficace de la fortune publique ou de l'argent public, et ce n'est pas une critique vis-à-vis de l'Inspection des finances d'aujourd'hui qui fait le travail avec les moyens disponibles. Notre groupe a aussi discuté de la question de savoir si les magistrats devraient être élus par le Grand Conseil ou par le peuple, ce qui garantirait une plus grande indépendance vis-à-vis des partis. En effet, pour conserver la confiance des citoyens et citoyennes, il convient d'éviter que les magistrats soient mécaniquement issus des groupes parlementaires qui occupent déjà le plus grand nombre de sièges au Conseil d'Etat et dans les conseils d'administration des entreprises publiques.

Pour les détracteurs au sein de notre groupe, une Cour des comptes n'apportera pas de réelle plus-value, et la situation actuelle a fait ses preuves. Elle ne constituera en définitif qu'une couche supplémentaire et il faut veiller à ce qu'une telle institution ne dispose pas d'un pouvoir disproportionné. Certains sont également sceptiques quant à la volonté d'inclure les communes dans le domaine de compétences d'une éventuelle Cour des comptes.

Sur la base de ces quelques réflexions, le groupe Vert Centre Gauche soutiendra la motion, avec de nombreuses abstentions.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'ai examiné avec attention la motion de nos collègues députés Kubski et Piller au sujet de l'instauration d'une Cour des comptes cantonales et la réponse de notre exécutif. J'interviens à titre personnel et je cite mon lien d'intérêts: je suis président de la Commission des finances et de gestion. Je vous informe par ailleurs que nous n'avons pas traité cette motion en Commission des finances et de gestion, de telle sorte que ma prise de position ne reflète que mon ressenti personnel.

En préambule, je voudrais également souligner, à l'instar des motionnaires, que notre Inspection cantonale des finances exerce ses missions de façon rigoureuse et en toute indépendance par rapport au Conseil d'Etat. M^{me} Moullet, cheffe de service, me l'a récemment confirmé. Les échanges de cette entité avec notre Commission sont très bons. Cela n'est d'ailleurs pas remis en question et je profite de cette tribune pour le relever.

Par rapport au développement de la motion, trois points ont particulièrement retenus mon attention. On nous indique que l'Inspection des finances n'intervient qu'a posteriori. Il est vrai qu'actuellement c'est la plupart du temps le cas. Toutefois, il faut savoir que la Commission des finances et de gestion a la possibilité en tout temps de donner des missions ou des mandats particuliers à l'Inspection des finances pour des interventions spécifiques qui pourraient être faites avant et pendant des projets par exemple, et non seulement après. Le député Benoît Piller, qui est un membre influent et dynamique de la Commission des finances et de gestion, le sait probablement et pourrait sans problème le proposer dans le cadre des discussions de la Commission des finances et de gestion, cela sans devoir changer une quelconque disposition légale.

Les motionnaires nous indiquent que cette Cour des comptes pourrait être étendue de telle sorte que son périmètre d'action pourrait "recouvrir la gestion des communes". Très honnêtement, je suis très surpris de cette proposition. On m'a souvent reproché dans ce parlement mon manque de soutien envers les communes. Je constate ici que des députés, qui occupent ou ont occupé par le passé des fonctions communales, demandent des actions de surveillance par le canton. Pour moi, c'est très clairement une ingérence inacceptable dans la souveraineté communale. C'est à n'en pas douter une mauvaise idée.

Dernier élément: je pense que l'on peut instaurer d'autres commissions de contrôle. Une Cour des comptes, un système de contrôle interne, des contrôles externes supplémentaires... Tout cela ne doit pas nous faire perdre de vue les attributions de tous les acteurs de la vie publique. Il est à mon avis illusoire de penser que plus de mécanismes de contrôle nous mettront à l'abri de tout souci, que ce soit en terme de gestion, de contrôle financier ou de fraude. Surtout, ne déresponsabilisons pas les personnes qui ont pour mission le suivi des projets et leur bonne exécution. Pour moi, cela reste la meilleure attitude à avoir.

Vous l'aurez compris, je suis opposé à l'instauration d'une Cour des comptes et vous propose de rejeter la motion de nos collègues.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

Je ne veux pas revenir sur ce qu'a dit mon collègue Grégoire Kubski, mais j'aimerais simplement vous donner un exemple. Dans vos communes, vous mandatez une fiduciaire pour réviser les comptes. La loi vous le demande. Des professionnels passent donc plusieurs heures ou plusieurs jours selon la taille de la commune et l'importance et la complexité de sa comptabilité pour vérifier et valider les opérations financières. Au niveau de l'Etat, il n'en est rien. Il n'y a pas d'œil extérieur. C'est à la Commission des finances et de gestion qu'incombe cette tâche. Bien sûr, on l'a entendu, il y a l'Inspection des finances qui peut théoriquement accomplir ce travail. Mais elle n'a pas les ressources pour le faire, comme vous l'avez entendu. Je ne veux pas dire que les comptes de l'Etat sont faux, rassurez-vous M. Godel! Les fiduciaires dans vos communes

vous donnent aussi parfois des pistes qui peuvent se transformer en économies. Un œil extérieur permet toujours de sortir de la réponse "on a toujours fait comme cela".

De plus, une Cour des comptes peut intervenir préventivement. L'Inspection des finances inspecte, mais après coup. Il y a donc beaucoup d'autres bonnes raisons de se rallier à une telle entité: la motion Moussa/Marmier, qui demande l'instauration d'une commission de gestion communale, tout comme le postulat Ducotterd/Demierre, qui questionne sur les mesures à prendre afin d'éviter les malversations financières. Ces instruments montrent bien que la surveillance de la gestion des deniers publics est d'actualité. Je pense donc qu'une Cour des comptes serait un soutien très apprécié pour la Commission des finances et de gestion et très apprécié pour notre activité de député.

A ceux qui doutent de l'élection des magistrats par le Grand Conseil – je crois que l'on a déjà commencé cet après-midi: on élit parfois les magistrats, donc je ne vois pas où est le problème.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Un petit complément par rapport aux interventions qui ont répondu à la mienne.

Première chose, je regrette que l'on doive toujours attendre qu'il y ait un problème pour réagir. On ne peut pas construire décemment quelque chose d'un peu ambitieux ici.

La deuxième chose, je l'ai précisé aujourd'hui dans mon discours et je souhaite encore le préciser: ce n'est pas une remise en cause de l'Inspection des finances, qui fait un excellent travail, mais c'est bien de son renforcement dont on parle aujourd'hui. Je n'ai jamais critiqué le travail de l'Inspection des finances.

Enfin, j'ai l'impression qu'on ne souffre pas ici du COVID, mais qu'on souffre d'un conservatisme galopant. Et c'est cela qui nous permet d'éviter de réaliser des économies en acceptant cette motion.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre plaidoirie M. le Député Kubski. Je suis fier de ce que vous avez cité, parce que vous avez démontré l'efficacité de Fribourg. Je n'aime pas comparer les cantons les uns avec les autres. Il faut toujours savoir ce qu'il faut comparer. Je ne vais pas comparer la situation financière du canton de Neuchâtel avec Fribourg. Je dis simplement qu'au niveau de la gestion financière, Fribourg est sorti le meilleur de Suisse sur vingt ans. Je dis cela juste au passage. Je pense que cela mérite d'être rappelé. Je crois que d'autres députés l'ont dit il y a quelques sessions en arrière.

Vous avez parlé d'opacité, de transparence et d'efficacité. L'efficacité vous l'avez reconnue. Vous avez parlé de renforcer. On l'a dit dans la réponse – je pense que c'est clair –, on l'a dit et je le répète: il y a peut-être besoin de renforcer. Je vous rassure, je ne vais pas vous dire aujourd'hui que l'on va mettre un ou cinq EPT. Je n'accepte jamais que mes collègues du gouvernement disent qu'il faudrait tant d'EPT ici et là. C'est le travail du gouvernement dans l'élaboration de son budget qui décide des priorités. Après, on vient en Commission des finances et de gestion, puis au Grand Conseil, puis il y a le débat. Parfois, vous apportez quelques petites adaptations et c'est votre droit.

J'en viens maintenant sur quelques éléments. Beaucoup l'ont dit, et je le répète: il y a beaucoup de contre-pouvoirs. Il y a d'abord l'Inspection des finances, que peut mandater la Commission des finances et de gestion. D'ailleurs, je sais que demain la Commission des finances et de gestion reçoit M^{me} Moullet, notre éminente cheffe de l'Inspection des finances. Cela veut dire que cela fonctionne ici à Fribourg. Le Conseil d'Etat peut mandater l'Inspection des finances et il m'est arrivé plus d'une fois dans ma carrière de conseiller d'Etat de le faire. Quand vous dites qu'il faut des fiduciaires, l'Inspection des finances peut mandater une fiduciaire. Je peux vous en donner plusieurs exemples. Je parle en connaissance de cause puisque j'avais soulevé ce problème à la Commission des finances et de gestion, concernant la problématique de l'HFR. Eh bien l'Inspection des finances avait mandaté une fiduciaire et je crois que c'est bien ainsi. Je vous démontre par cet exemple, et je peux vous en amener d'autres, que ça fonctionne. Ce n'est pas du conservatisme mais du pragmatisme, M. le Député. Je peux vous dire que des contrôles sont réalisés dans le domaine des subventions, l'Inspection des finances a analysé les procédures dans ce domaine aussi. Elle le fait régulièrement.

Peut-être un élément qui n'a pas été cité: il ne faut pas oublier que dans notre canton comme ailleurs, il y a aussi la presse qui relaie quand il y a un dysfonctionnement. On voit que cela fonctionne à ce niveau. Avec une Cour des comptes, on risquerait d'avoir des doublons dans toutes ces instances. Une Cour comprenant des magistrats devrait compter au minimum trois magistrats. Une élection pourrait engendrer des procédures d'indépendance depuis une élection. Il faudrait imposer des critères de qualification, il faudrait après amener des spécialistes, ce que fait déjà l'Inspection des finances. On double donc.

On voit après ce qu'il se passe dans les autres cantons. C'est important d'avoir cité Vaud et Genève. Plusieurs l'ont dit: on voit ce qu'il se passe à Genève. Je vous donne en exemple un extrait du journal *Le Temps*: "à Genève, la Cour des comptes s'est penchée sur les autorisations d'abattage d'arbres. Ces analyses n'accréditent pas la thèse d'une augmentation massive, et leur part reste stable en ville de Genève. Le Département du territoire ne dispose cependant pas d'un outil de suivi simple et fiable. Il a accepté les recommandations". Vous rendez-vous compte où cela va? Vous rendez-vous compte où vous souhaitez arriver? Il y a plus de dix ans que les Cours des comptes existent dans les cantons de Vaud et Genève: citez-moi un canton

qui a pris le relais, si c'est tellement bien. Je ne pense pas que ce soit positif et vous allez à l'encontre du pragmatisme fribourgeois. Je vous donne encore un exemple. Le professeur bien connu Nils Soguel a dit la chose suivante: "Il vaut mieux réformer plutôt que d'ajouter des instances, élargir les champs de compétences là où cela doit l'être, mettre en place certains éléments de renforcement". Il y a l'intervention de l'Inspection des finances, qui peut aller partout, soit d'elle-même soit lorsqu'une instance que j'ai citée le demande. L'objectif est toujours de progresser avec la transparence et aussi la publicité des rapports. Je vous donne l'exemple de ces rapports. L'Inspection des finances est rattachée à ma Direction. Jamais je ne vois un rapport avant qu'il soit distribué. Cela démontre l'indépendance. Même les rapports concernant ma Direction je ne les vois pas. Cela se discute avec les services, ils partent au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion en même temps. C'est la transparence totale.

Vous avez parlé des communes. Le Conseil d'Etat est totalement opposé à créer une Cour des comptes pour faire le travail dans les communes. Ne mélangeons pas les différents niveaux institutionnels! C'est comme si la Confédération, via l'Inspection fédérale des finances, venait contrôler dans les cantons. Elle le fait pour certains aspects, notamment la fiscalité. Mais je crois qu'il faut garder à chaque niveau les compétences et les contrôles qui sont nécessaires.

Comme déjà dit, la cheffe de l'Inspection des finances, que je remercie également au passage parce que je suis persuadé qu'elle nous écoute, fait un travail remarquable. Elle me dit elle-même que quand les députés viennent lui poser des questions cela la rassure. Elle veut évoluer. Elle a cette volonté d'évoluer de manière constructive, de se remettre tout le temps en question. Elle me dit que notre rôle est aussi de se remettre en question. Ce n'est pas le train-train quotidien, le conservatisme que vous avez cité. C'est tout le contraire. Cela, c'est Fribourg.

En conclusion, créer un nouvel organe n'amènera rien. L'Inspection des finances fait un travail remarquable. Oui au renforcement, non à une Cour des comptes! Je vous encourage à suivre la proposition du Conseil d'Etat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 28. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté non:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas

(SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 70.*

Se sont abstenus:

Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP). *Total: 8.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2020-GC-90

Encouragements fiscaux conséquents pour l'utilisation des énergies renouvelables par les privés: adaptation de la pratique des autorités fiscales fribourgeoises

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Schmid Ralph Alexander (<i>VCG/MLG, LA</i>) Ballmer Mirjam (<i>VCG/MLG, SC</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Godel Georges, Directeur des finances |
| Dépôt: | 02.06.2020 (<i>BGC juin 2020, p. 1397</i>) |
| Développement: | 02.06.2020 (<i>BGC juin 2020, p. 1397</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 29.09.2020 (<i>BGC février 2021, p. 631</i>) |

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (*VCG/MLG, LA*). Je remercie le Conseil d'Etat pour son soutien à notre postulat et je pense qu'il a accepté la nécessité d'aligner cette pratique fiscale de taxer la production de l'électricité par des personnes privées à la stratégie de développement durable du canton. On constate une situation paradoxale: d'une part, on veut motiver les citoyennes et les citoyens avec des subventions pour installer l'infrastructure pour la production d'énergies renouvelables, d'autre part, on prélève des impôts sur la production. Cette pratique fiscale dans notre canton est spéciale. On paie les impôts non seulement sur la production nette d'eau, cela veut sur la différence entre la production et la consommation comme dans les autres cantons, mais sur toute la production. Je vois et je suis content que le Conseil d'Etat soit d'accord d'améliorer la situation et j'attends de recevoir la réponse avec les nouvelles règles fiscales en général comme mentionnées dans le postulat qui finalement sont plus en cohérence avec la stratégie de développement durable du canton.

Le groupe Vert Centre Gauche soutient l'acceptation du postulat à l'unanimité.

Jordan Patrice (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de nos deux collègues demandant des adaptations fiscales afin d'encourager l'énergie solaire qui a encore un grand potentiel sur de nombreuses bâtisses. Au vu de la situation, nous nous montrons favorables à ces diverses propositions, car avec la méthode actuelle et sans de nouvelles coordinations, ce qui est donné d'une main est repris par l'autre, ce qui n'encourage pas nombre de propriétaires à procéder à la pose de ces installations qui valorisent les énergies renouvelables et indigènes.

Nous nous réjouissons de la réponse du Conseil d'Etat qui est prêt à effectuer l'analyse, bien que le cadre fédéral soit contraignant. Notre groupe acceptera ce postulat.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). J'exprime mes liens d'intérêts: je suis futur propriétaire d'une maison qui est pourvue de panneaux solaires.

Notre groupe a analysé avec attention le postulat pour une adaptation de la pratique fiscale fribourgeoise. Il est évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour améliorer l'attractivité de l'énergie solaire si l'on veut atteindre notre but en 2030. Cette énergie renouvelable facilement mise en œuvre par n'importe quel particulier a le vent dans le dos, beaucoup plus que l'énergie éolienne, qui elle prend le vent de face et ce n'est pas certains conseillers communaux qui me contrediront. Même si une installation standard ne fait quasiment aucun bénéfice vu le faible prix de rachat du courant – qui rapporte

toujours plus qu'un coup de bâton –, il est important de donner un signal clair à la population en acceptant ce postulat. Le groupe de l'Union démocratique du centre le soutiendra donc à l'unanimité.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris grand soin d'analyser le postulat demandant l'adaptation de la pratique des autorités fiscales fribourgeoises pour l'utilisation des énergies renouvelables par les privés. Au vu de l'importance de l'énergie solaire, sa valorisation comme énergie renouvelable et indigène, la volonté d'agir pour protéger le climat, le groupe socialiste trouve l'analyse demandée très pertinente et soutient à l'unanimité le postulat. Un des points du postulat concernant d'autres adaptations des réglementations mérite d'être approfondi au niveau de la fiscalité fribourgeoise. Selon certaines informations, il semblerait que l'Administration des finances ne soit pas au courant des subventions versées et des dépenses de privés pour des installations solaires si celles-ci ne figurent pas dans les déclarations fiscales. Le programme national qui distribue les subventions ne les communique pas à cause de la protection des données. Le Service de l'énergie du canton n'a pas le droit non plus de transmettre les données pour les informations au Service des contributions.

Comme vous nous l'avez démontré tout à l'heure M. Godel, on ne vous la fera pas en matière de fiscalité donc on vous demande juste de clarifier la situation entre distribution de subventions et déclaration fiscale et la possibilité d'échanger les données entre les services. Ce serait l'occasion de résoudre cette équation.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich habe keine persönlichen Interessen bei diesem Thema und äussere mich im Namen der Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei.

Private Produzenten von Solarstrom erhalten eine Vergütung für den eingespiessenen Strom, den sie nicht für den Eigengebrauch benötigen, der also über dem Eigenbedarf liegt. Diese Vergütung liegt massiv tiefer als der Strompreis beim Bezug von Strom. So bleibt unter dem Strich bei privaten Fotovoltaikanlagen in den seltensten Fällen ein realer Ertrag.

Gleichwohl betrachtet der Kanton Freiburg die Entschädigung für den ins Netz eingespiessenen Strom als Einkommen und unterwirft diese Entschädigung der Einkommenssteuer nach dem Bruttoprinzip. Andere Kantone wenden hingegen das sogenannte Nettoprinzip an und besteuern nur diejenigen Erträge aus der Einspeisung von Solarstrom, die beim Steuerpflichtigen auch effektiv anfallen.

Eigentlich spricht auf den ersten Blick nichts gegen die Unterstützung einer Besteuerung nach dem Nettoprinzip. Im Gegenteil, es scheint logisch und animiert zu Installationen von solchen privaten Anlagen.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei wirft die Frage auf, wie mit den anderen erneuerbaren Energien, wie zum Beispiel dem Biogas, umgegangen wird. Wir hoffen hier auf eine Klärung. Eine vertiefte Analyse sollte auch die Möglichkeit von Steuererleichterungen oder Steuerabzügen für alle Akteure untersuchen, nicht nur für Einzelpersonen, sondern auch für Unternehmen, die sich aktiv an der Energiewende beteiligen und daran arbeiten.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei unterstützt die Absicht des Staatsrates, eine vertiefte Analyse durchzuführen und bittet Sie, das Gleiche zu tun.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, j'interviens ici à titre personnel. Je suis favorable à la ligne générale que soutient ce postulat car j'estime qu'il est essentiel de soutenir la production d'énergie solaire par des privés dans notre canton.

Toutefois, j'ai un point de désaccord concernant la demande d'admettre des déductions fiscales pour l'achat de batteries de stockage pour l'énergie solaire. Cela ne me paraît pas aller dans la bonne direction. J'ai demandé son avis à ce sujet à M. Roger Nordmann, qui est conseiller national et aussi spécialiste en la matière, et je vous livre ici son analyse. D'après lui, nous n'avons pas de problèmes de stockage jour/nuit en Suisse car nous avons la chance de pouvoir compter sur nos barrages, également aussi sur nos lacs artificiels, lorsque nous produisons trop d'énergie solaire pendant la journée. Il est donc préférable d'injecter l'électricité qui est produite par le solaire directement dans le réseau. Bien entendu, il faut prévoir une rétribution qui soit convenable de ce courant solaire et c'est ce que demande, à juste titre, ce postulat. Il est par contre contreproductif d'inciter des petits propriétaires d'installations solaires à investir dans des batteries. Les problèmes environnementaux qui sont liés aux batteries sont importants: leur production nécessite d'extraire des métaux lourds et des terres rares sur l'ensemble de la planète et les problèmes de recyclage des déchets ne sont pas encore réglés. S'il y a vraiment besoin de batteries de stockage, alors il faudrait plutôt planifier leur achat au niveau d'un quartier ou au niveau d'une commune. Et on peut aussi bien sûr prévoir quelques exceptions, par exemple pour des paysans qui auraient installé de grosses installations solaires et qui pourraient légitimement avoir besoin d'une batterie de stockage pour couvrir leurs besoins en électricité pendant la nuit.

Par contre, une idée qui mérite d'être creusée, et qui est soutenue par Roger Nordmann, est d'utiliser l'énergie solaire qui est produite en trop pendant l'été pour réchauffer de quelques degrés les sondes des pompes à chaleur juste avant l'hiver. En effet, vous le savez peut-être, ces sondes se trouvent donc dans la terre et avec le temps elles se refroidissent et pour

qu'elles fonctionnent correctement vous devez injecter de l'énergie électrique en hiver. Donc le problème est plutôt chez nous saisonnal et c'est là qu'il faut trouver des solutions intelligentes et aussi très certainement des incitatifs financiers.

Je remercie le Conseil d'Etat d'entrer en matière sur ce postulat, d'analyser toutes les pistes qui sont à notre disposition pour renforcer la production d'énergie solaire dans notre canton, mais en tenant compte des éléments que je viens d'exposer ici.

Cotting Charly (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis propriétaire d'une installation photovoltaïque avec autoconsommation et copropriétaire d'une centrale de biogaz avec cogénération.

Il est étonnant, et une fois n'est pas coutume, que des représentants de la gauche souhaitent que les rendements d'investissements faits par des privés soient soustraits à l'impôt. Il faut savoir que la grande majorité des installations photovoltaïques posées sur le système de la rétribution unique, donc des installations qui font de l'autoconsommation, sont de petites installations puisque, jusqu'en 2017, elles ne pouvaient dépasser les 30 kW installés, puis à partir de 2017, ce maximum est passé à 100 kW. Pour la plupart de ces installations photovoltaïques, l'autoconsommation représente environ entre le quart et le tiers de la production, le reste est mis sur le marché à différents prix et la plupart des propriétaires de ces installations achètent de l'électricité sur le marché, notamment la nuit. Le décompte du fournisseur d'électricité du canton, pour une unité de consommation avec production photovoltaïque et autoconsommation, est directement la soustraction de l'énergie injectée et d'énergie consommée, avec à la fin le bilan financier.

Je suis d'avis de refuser ce mandat pour les raisons suivantes:

- > l'investissement en des panneaux photovoltaïques a été subventionné et ensuite on voudrait soustraire un éventuel rendement financier, ce qui équivaldrait à subventionner deux fois la même installation;
- > deuxièmement, il y a aurait une inégalité de traitement entre un privé et une entreprise ou un agriculteur qui aurait fait une même installation puisque celui qui a sa facture d'électricité dans sa comptabilité fiscale est pleinement imposé, y compris pour la baisse de sa facture d'électricité induite par l'autoconsommation puisque cette dernière augmente son revenu fiscal;
- > enfin et plus philosophiquement, c'est la consommation d'énergie qui est responsable du dérèglement climatique, et même si l'énergie renouvelable a un impact nettement moindre sur le climat que les énergies fossiles, elle a un impact et elle pourrait être amenée à terme à remplacer tout ou partie de ces énergies fossiles.

Nous devons économiser l'énergie d'où qu'elle vienne et ne pas la rendre meilleure marché par de mauvais instruments fiscaux. A l'heure de l'augmentation des prix du carburant par l'intermédiaire de la loi sur le CO₂, il est contradictoire de baisser artificiellement le prix d'une autre énergie et ce serait également un mauvais signal. L'Allemagne, par exemple, est en train de sécuriser son approvisionnement en gaz naturel en vue de remplacer ses centrales nucléaires.

Pour toutes ces raisons, je refuserai ce postulat et vous invite à en faire de même.

Godel Georges, Directeur des finances. Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus, presque tous, comme le Conseil d'Etat, en faveur de ce postulat. J'ai bien écouté M. le Député Cotting qui est opposé à ce postulat pour toutes les raisons qu'il a évoquées mais je ne vais pas développer: le rapport sur le postulat en fera certainement cas. Ce rapport sur le postulat prendra aussi en compte les différentes interrogations citées par M. le Député Bonny en ce qui concerne les distributions de subventions et la fiscalité liées à la protection des données ainsi que les remarques de M^{me} la Députée Berset par rapport aux batteries de stockage. Je vous ai bien écoutés, on voit qu'il y a aura plus à discuter que ça en a l'air de prime abord.

Permettez-moi de rappeler quand même que les postulants ont demandé d'examiner l'opportunité d'un passage à une imposition de l'énergie solaire selon la méthode nette d'admettre la déductibilité fiscale des investissements engagés pour le stockage – c'est la problématique qu'a soulevée M^{me} la Députée Berset – et de procéder à d'autres adaptations des réglementations ou de pratiques afin de favoriser une utilisation maximale du potentiel de production d'énergie renouvelable. Ce rapport en parlera, mais évidemment les différents instruments, modifications, tendances seront abordés dans ce rapport que nous devons vous présenter. Evidemment le Gouvernement devra se positionner sur l'imposition brute ou nette de l'électricité produite dans les installations photovoltaïques. Aujourd'hui, cela a été dit et vous le savez: nous imposons toute l'énergie produite, même si le producteur ou la productrice doit finalement acheter de l'électricité pour sa propre consommation. Cette manière de faire est motivée par l'égalité de traitement avec les autres contribuables qui ne peuvent pas déduire fiscalement leurs frais de chauffage. C'est vrai qu'il y a un problème ici. Mais d'un point de vue incitatif, la méthode nette se justifierait aussi. On l'a cité, d'autres cantons l'ont fait – il y a une jurisprudence dans le canton d'Argovie –, donc évidemment il faudra examiner toutes ces solutions et peut-être arriver avec des propositions concrètes.

Sur ce, je vous demande, comme l'indique le Conseil d'Etat, d'approuver ce postulat tel qu'il ressort des débats.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 93 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 93.*

A voté non:

Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Requête 2021-GC-28**Demande de procédure accélérée pour le traitement du postulat 2021-GC-23 "Insertion professionnelle des jeunes et pandémie de coronavirus"**

Auteur-s: **Jelk Guy-Noël** (*PS/SP, FV*)
Michellod Savio (*PLR/FDP, VE*)
Dépôt: **09.02.2021** (*BGC février 2021, p. 655*)

Prise en considération

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). La crise due au COVID que nous vivons nous affecte toutes et tous à des degrés plus ou moins forts. Notre jeunesse est une des franges de la population qui en souffre particulièrement. Le 19 janvier de cette année, *La Liberté* titrait: "Étudiants privés de petits boulots", mettant en évidence l'impact de la crise sanitaire dans les secteurs employant des étudiants. Hier dans le même journal, Dominique de Quervain, spécialiste en neurosciences cognitives à l'Université de Bâle, nous apprend que des symptômes dépressifs touchent davantage les 14 à 24 ans. Selon l'Administration fédérale, les jeunes entre 20 et 24 ans au chômage dans le canton de Fribourg étaient au nombre de 751 en décembre 2020 alors qu'ils n'étaient que 520 en décembre 2019. C'est une hausse de près de 44%. Le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg annonce que 1286 jeunes Fribourgeois, entre 15 et 24 ans étaient demandeurs d'emplois en décembre 2020 contre 981 en janvier 2021, c'est une hausse de 31%. Aujourd'hui, nous apprenons que le chômage a augmenté dans notre canton à 3,9%. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de rendre un rapport rapidement qui identifiera le besoin des jeunes entre 13 et 30 ans en matière d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle en cette période de pandémie, qui fera l'état de situation des mesures d'aide et des moyens mis à disposition par l'Etat dans les CO, les écoles du secondaire II et du tertiaire, dans les communes, les associations et les entreprises et la société civile pour aider les adolescents et les jeunes à trouver leur place sur le marché du travail, qui fera l'analyse des lacunes constatées dans le dispositif actuel, par exemple en matière de ressources financières, de ressources humaines, de concertation entre les acteurs et de coordination entre les prestations et les offres et qui proposera un plan d'actions 2021-2022 avec un budget approprié à mettre rapidement en œuvre pour aider les jeunes à sortir avec le moins de séquelles possibles de la pandémie.

Pour ces raisons actuelles, avec mon collègue Savio Michellod, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, de traiter cet objet en procédure accélérée.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je voulais juste faire une remarque. Cela fait déjà plusieurs fois que l'on doit déposer des motions d'ordre pour faire avancer certaines interventions en rapport avec le coronavirus. J'ai déjà fait la même intervention la dernière fois lorsqu'il y avait une motion d'ordre dans le même sens. On a déposé un postulat, cela fait déjà bien longtemps, afin d'étudier la manière dont est réglé le bien-être des personnes âgées dans les homes durant la période de coronavirus ou d'épidémies. Je trouve que c'est un peu dommage qu'on doive tout le temps faire des motions d'ordre pour des sujets aussi importants que ça, en lien avec l'actualité. Je pense que le Conseil d'Etat devrait venir de lui-même avec ce genre de réponses plus rapidement. Là je trouve vraiment que ce n'est pas tellement correct et je pèse mes mots.

Michellod Savio (*PLR/FDP, VE*). Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon copostulant Guy-Noël Jelk, mais cette requête de procédure accélérée se base sur un constat. Si les jeunes ne sont pas directement affectés par les conséquences de la pandémie, ils en sont des victimes collatérales: moins de loisirs, moins de contact social, manque de perspectives professionnelles... C'est là l'objet de ce postulat. Cela peut paraître anecdotique et pourtant c'est un âge où il est essentiel d'expérimenter, de se confronter à la vie, de se construire. Pour se construire, nos jeunes ont besoin de fondations solides et celles-ci font aujourd'hui largement défaut. Je ne cherche pas à noircir le tableau, une grosse partie de la jeunesse saura trouver l'énergie, la résilience, la force pour traverser cette épreuve mais une minorité fragile a besoin d'une attention particulière, d'autant plus que cette minorité gagne en importance. Si l'urgence est nécessaire, c'est parce que la situation s'aggrave et j'ai pu faire ce constat en tant qu' élu communal. En mai 2020 on nous parlait d'ennui, de désarroi, de crainte pour l'avenir. En octobre on nous parlait d'absence de perspectives, d'augmentation des consultations psychiatriques, de déprimés et récemment on nous parlait de dépressions, d'envies suicidaires, voire de tentatives. Et c'est ici que ça se passe, Mesdames et Messieurs, dans notre canton, à Fribourg.

Par ce postulat, nous souhaitons que le Conseil d'Etat fasse un état des lieux de la situation, qu'il crée ou incite à créer des postes temporaires et intègre dans le dispositif cantonal l'ensemble des offres existantes – et elles sont nombreuses – pour soutenir les jeunes dans leur intégration sur le marché du travail. Ne pas agir maintenant, c'est hypothéquer l'avenir de la jeunesse et le nôtre également. Merci d'accepter cette demande de procédure accélérée.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 87 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 87.*

Ont voté non:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP). *Total: 3.*

> Le Conseil d'Etat devra apporter en mars une réponse au postulat 2021-GC-23.

—

Décret 2020-DAEC-41**Subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation, à Cugy, et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg**

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Longchamp Patrice (<i>PDC/CVP, GL</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 22.09.2020 (<i>BGC février 2021, p. 388</i>) |
| Préavis de la commission: | 25.11.2020 (<i>BGC février 2021, p. 428</i>) |

Entrée en matière

Longchamp Patrice (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts: j'ai été durant trente-huit ans enseignant au CO de la Glâne à Romont.

Le Conseil d'Etat a soumis à notre commission ce décret relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation à Cugy et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne à Romont et de Jolimont à Fribourg. Ce projet de subventionnement est divisé en trois volets.

D'abord le CO de Cugy. Il s'agit ici d'une nouvelle construction qui s'ajoute aux CO déjà existants d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier. Les premières études mandatées par l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye datent déjà de 2011. Deux options se dessinaient alors: l'extension des sites existants ou la construction d'un troisième site. C'est la deuxième option qui a été retenue par l'association en 2016. Un crédit d'études de 3,2 millions de francs a donc été débloqué et un concours d'architecture lancé. Le projet retenu consiste en la construction de trois bâtiments abritant un thème précis du programme: bâtiment scolaire, bâtiment sportif et bâtiment parascolaire. Cette répartition assurera un fonctionnement optimal pour les différentes activités sur le site. Les bâtiments seront implantés au sud-ouest du centre du village, à proximité du complexe communal comprenant une grande salle polyvalente qui sera transformée en aula pour le CO, une salle de sport simple et l'administration communale. Le nouveau CO sera chauffé grâce à la construction d'un chauffage à distance à plaquettes dans l'un des bâtiments. A noter que le bois utilisé sera entièrement fourni par la corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac. Enfin, les bâtiments répondront au standard du label Minergie; isolation, production de chaleur et aération adéquate. Ils seront notamment équipés de panneaux photovoltaïques. Le coût total de cette nouvelle construction se monte à 44 855 000 francs. Le montant total subventionnable est de 16 908 097 fr. 55. Après déduction du taux applicable usuel de 45%, nous devons donc nous prononcer aujourd'hui sur une subvention provisoire d'un montant total de 7 608 644 francs.

Deuxième volet: le CO de la Glâne à Romont. Contrairement au CO de Cugy, il s'agit ici d'une rénovation complète. Le bâtiment scolaire actuel datant de 1971 n'a jamais été rénové. C'est suite à la construction du bâtiment Bicubic ainsi que celui de la piscine, nouveau complexe Épicentre qui a été inauguré au mois de septembre 2020, que l'Association des communes de la Glâne a décidé de le réorganiser et de le rénover. Les citoyens glânois ont pour cela accepté un crédit total de 63 millions de francs qui intègre la construction d'Épicentre ainsi que la rénovation de l'ancien CO. Le bâtiment initial de 1971 avait été construit pour 550 élèves; en 2000, une extension non subventionnée a été construite pour environ 300 élèves supplémentaires; elle s'avère aujourd'hui insuffisante et une réorganisation du bâtiment est donc inévitable. Les travaux seront de grande ampleur, car malgré un entretien régulier et rigoureux, le temps a fait son œuvre et le bâtiment se dégrade, touché notamment par plusieurs épisodes climatiques extrêmes – les intempéries de 2013 par exemple. De plus, et malheureusement, un désamiantage sera nécessaire. Mais il n'existe aujourd'hui aucune base légale assurant une subvention pour ce genre de travaux. Je signale quand même que le désamiantage à la charge des communes de la Glâne sera d'à peu près 5 millions. Le devis total des travaux se monte à 35 165 660 francs alors que le montant subventionné établi sur le principe du total du forfait est de 12 856 959 fr. 80. Aujourd'hui, nous nous déterminons donc sur une subvention provisoire de 5 785 631 fr. 90.

Troisième volet: le CO de Jolimont à Fribourg. Il s'agit ici également d'une rénovation et non pas d'une nouvelle construction. Le complexe actuel est composé d'un bâtiment protégé datant de 1905 et d'un bâtiment en béton réalisé en 1970. Un bâtiment de liaison relie ces deux édifices. La croissance démographique de la ville de Fribourg a des incidences importantes au niveau des effectifs du CO. Selon les projections, il manquera cinq classes dès la rentrée 2020, six classes dès la rentrée 2021 et au moins sept classes en 2027. Prévu initialement pour 500 élèves, le CO de Jolimont en compte actuellement plus de 850 et devrait en accueillir près de 980 à l'horizon 2027. Actuellement, les élèves sont répartis sur deux sites: Jolimont et école Ste-Agnès dans le quartier du Jura. Le but du réaménagement du bâtiment de 1905 aujourd'hui presque inoccupé est donc

de regrouper l'ensemble des élèves sur un seul site en augmentant le nombre de salles de classe et de salles spécialisées. L'équipement et le mobilier de ces salles seront mis au standard pédagogique actuel. Le bâtiment de 1905 étant protégé, un soin particulier sera apporté, notamment aux menuiseries. L'étanchéité défectueuse de la toiture sera revue alors que deux ascenseurs seront installés. Enfin, le bâtiment sera relié au chauffage à distance, site du CAD de Fribourg. Les travaux ont été devisés à 14 193 000 francs, le montant subventionnable total étant de 2 819 689 francs. La subvention provisoire dont nous discutons aujourd'hui se monte à 1 268 860 fr. 05.

Ces trois volets totalisent donc un montant de 14 663 135 fr. 95 et c'est ce sur quoi nous devons voter aujourd'hui. Conformément à l'article 24 de la loi sur les finances de l'Etat, la dépense est considérée comme une dépense liée et n'est donc pas soumise au référendum financier.

Pour terminer, j'aimerais remercier M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert ainsi que le chef de service adjoint du Service des bâtiments, M. Charles Ducrot, qui ont répondu à toutes nos questions. Je remercie également les membres de la commission pour la qualité des débats et j'adresse un merci tout particulier à notre secrétaire, Alain Renevey, qui a fait un travail remarquable.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le rapporteur a été très circonstancié dans les explications concernant le projet qui vous est soumis. Je me contenterai donc de compléments relativement brefs. Il s'agit d'un message classique de subventionnement de constructions scolaires selon la loi idoine avec des démarches qui sont assez largement standardisées et sont basées sur la loi et le règlement relatif aux constructions scolaires. Nous avons des standards de type forfaitaire pour chaque type de fonctionnalité dans les bâtiments tels qu'ils vous ont été décrits par le Rapporteur. Le règlement est actuellement en voie de révision pour l'adapter, sur un certain nombre de points, à l'évolution du cadre de société générale concernant les normes environnementales. Cela concerne les tailles, cela concerne un certain nombre de fonctionnalités. Le tout est prévu pour l'année prochaine.

Un point à relever: si le canton de Fribourg subventionne – et l'Etat de Fribourg subventionne passablement de bâtiments de ce type-là –, c'est que nous sommes, contrairement à certains cantons de Suisse centrale et orientale, dans l'heureuse situation d'avoir besoin de plus de places pour nos élèves. Si l'on regarde l'ensemble de la carte suisse et la démographie suisse, le canton de Fribourg fait toujours partie des cantons dont la démographie est une des plus croissantes, contrairement, si je prends le cas de mon collègue grison, qui lui doit réfléchir à ce qu'il va faire d'autre dans des bâtiments scolaires qui ne sont plus utilisés dans de nombreuses communes. Nous avons donc des problèmes extrêmement différents. Nous avons ici plutôt un problème de luxe: plus de démographie, plus de jeunes; nous sommes un des cantons à la population la plus jeune en moyenne et ça a évidemment des effets sur les budgets de ce domaine-là.

Des questions ont été posées en commission sur la structure scolaire: faut-il beaucoup de petits établissements? Peu de grands établissements? Jusqu'où concentre-t-on les choses? Ce n'est pas l'objet du présent projet. Le Service des bâtiments, dans ses examens de subventions scolaires, examine en fonction de l'application de la loi scolaire sur la taille, les circonscriptions scolaires, la nécessité des bâtiments mais ne remet pas en question le choix de l'emplacement qui peut être discuté. Ce n'est pas ici que les choses se font. Deuxième élément, ce sont les normes environnementales, les normes Minergie, qui ont été également discutées et sur lesquelles un certain nombre de questions ont été posées. Actuellement la loi et le règlement idoine prévoient que tout projet qui veut être subventionné doit respecter l'ensemble des lois spéciales en vigueur, cela concerne notamment la norme Minergie, cela concerne d'autres normes de lois spéciales du domaine de l'énergie et du domaine de l'environnement. La vérification qui est faite par le service est simplement de voir si ces règles-là ont été respectées.

Enfin, la question de l'amiante a suscité un certain nombre de questions. Il y a un certain nombre d'établissements, de bâtiments en tous genres des époques où on mettait passablement d'amiante dans les bâtiments. La question qui se pose c'est: au moment d'une rénovation, qui est responsable? La loi est extrêmement claire: c'est le propriétaire, que ce soit une commune, que ce soit le canton pour des gymnases ou des collèges ou que ce soient des associations de communes, qui a les responsabilités des coûts de désamiantage. Si on veut changer cela, il ne faut pas changer une décision de subventionnement, mais il faut changer la loi spéciale ou créer une base légale pour permettre au canton de le faire. Actuellement le canton n'a pas la possibilité d'intervenir. Il y a une exception, les montants accordés pour les travaux dont nous parlons aujourd'hui sont des montants forfaitaires, alors si une commune ou une association de communes réussit à faire les travaux avec des offres ou des CFC dont la somme est inférieure à la résultante des montants forfaitaires, un solde peut, lui, être utilisé pour des désamiantages. Ce n'est pas le cas pour le CO de Romont dont il est question ici d'une manière plus spécifique, de sorte qu'il n'y a pas de solde et pas de soutien financier du canton pour cet aspect particulier.

Je vous remercie de votre attention et vous remercie de suivre la position du Conseil d'Etat. Je remercie aussi tout particulièrement les membres de la commission et le Rapporteur qui se sont plongés avec assiduité et beaucoup d'intérêt dans ce dossier.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 27 janvier pour l'examen de ce décret de subventionnement, car il s'agit de subventionnement d'investissement, le maître d'ouvrage n'étant pas l'Etat de Fribourg. Le montant demandé de 14 663 136 francs est conforme aux dispositions légales en matière de financement, à savoir principalement le règlement sur les subventions pour les constructions scolaires. Partant et sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter ce décret.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis Glânois.

Le groupe libéral-radical a bien étudié et discuté ce décret relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation à Cugy, de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne à Romont et de Jolimont à Fribourg. Nous remercions le Conseil d'Etat pour son rapport détaillé et le rapporteur pour les informations complètes. Le CO de Cugy aura un montant subventionnable avec une majoration de 30% et la norme pour les nouveaux bâtiments. Le bâtiment est proposé selon les nouvelles techniques et standards, comme par exemple le label Minergie P; les surfaces pour les panneaux solaires sont prévues au minimum pour l'autoconsommation. Pour le CO de la Glâne, une transformation est plus que nécessaire. Si on se félicite à Cugy d'appliquer les techniques les plus récentes, je pense qu'ils en ont fait de même en 1971 à Romont. Ils ne pensaient pas que cinquante ans après, ce bâtiment devrait être entièrement désamianté. Les coûts représentent bien plus que 5 millions et d'après la loi sur le subventionnement, ils ne sont malheureusement pas subventionnables, chose incompréhensible pour nous, les Glânois. En ce qui concerne le CO de Jolimont, c'est une rénovation grandement nécessaire pour accueillir les élèves du Grand Fribourg. Et, *last but not least*, c'est un magnifique bâtiment historique construit il y a 116 ans.

Avec ces considérations le groupe libéral-radical vous invite à accepter l'entrée en matière et le décret comme proposé par le Conseil d'Etat.

Péclard Cédric (VCG/MLG, BR). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de la commune Les Montets, membre de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et voisine de Cugy.

Notre groupe a pris connaissance de ce décret. Nous entrons bien entendu en matière et allons le soutenir à l'unanimité. Je n'ai pas à revenir sur le contenu et la nécessité de ce décret relatif au subventionnement de la construction du CO de Cugy et des rénovations des CO de Romont et de Jolimont pour un montant d'un peu moins de 15 millions. M. le Président de la commission a très bien relaté les tenants et aboutissants. Personnellement je regrette que le Conseil d'Etat arrive très tard avec ce décret: la construction du CO de Cugy arrive à son terme et il sera prêt pour la prochaine rentrée scolaire. Ce retard m'importune pour deux raisons:

1. ces subventions sont calculées sur des bases forfaitaires comme l'a dit M. le Commissaire et non liées au coût effectif de la construction; elles auraient donc pu être chiffrées dès la finalité du projet;
2. La situation des paiements mentionnés dans le message montre des arriérés avec des montants non négligeables. Si les communes doivent attendre que l'Etat débloque ces montants lorsqu'il disposera des liquidités ou selon les disponibilités financières, cela me préoccupe. J'estime que le rôle de l'Etat est de montrer une volonté plus impulsive vis-à-vis des communes qui investissent dans de tels projets.

Au vu de ces considérations, comme je l'ai dit, notre groupe va soutenir ce décret.

Berset Solange (PS/SP, SC). Ce décret relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation à Cugy, la transformation des cycles d'orientation de la Glâne à Romont et de Jolimont à Fribourg est basé sur la loi sur les subventions et son règlement et s'il n'y a pas de possibilité d'y déroger, il appartient aussi bien sûr aux communes ou associations des communes d'assumer les constructions, les agrandissements, les rénovations des cycles d'orientation. Les subventions du canton sont bien sûr subsidiaires. Comme ancienne membre du comité du CO de Sarine Nord et du Haut-Lac français, je suis très heureuse qu'enfin la Ville de Fribourg effectue la rénovation du CO de Jolimont. Lorsque l'on constate les différences d'infrastructures mises à disposition de nos élèves, il est important d'y remédier et ce sera maintenant chose faite aussi pour Jolimont et je m'en réjouis.

Le groupe socialiste soutient ces trois projets nécessaires pour l'enseignement de nos jeunes.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de liens d'intérêts avec ces objets sauf que je suis Glânois.

Le CO de Cugy est une nouvelle construction qui s'ajoute aux autres CO de la Broye, la subvention est de 7 608 644 francs. Au CO de la Glâne, il s'agit d'une rénovation complète; le bâtiment datant de 1971 n'a jamais été rénové, une extension non subventionnée a été faite en 2000 et la subvention pour ce projet est de 5 785 631 francs. Au CO de Jolimont à Fribourg, une rénovation permettra à la Ville de Fribourg d'adapter les bâtiments scolaires à l'évolution démographique. La subvention est

de 1 268 860 francs. Ces trois projets permettent d'adapter les infrastructures scolaires aux nouvelles normes en la matière et au développement démographique de différentes régions de notre canton.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce subventionnement qui se monte à 14 663 135 francs et vous demande de l'accepter pour améliorer les conditions d'enseignement dans ces centres scolaires.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'ai participé aux travaux de la commission parlementaire qui a examiné ce projet de décret, suis membre du Conseil général de la commune de Cugy et habite à 250 mètres du chantier du futur cycle d'orientation de la Broye à Cugy.

Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour ce message très complet et fait part de sa satisfaction de voir éclore un nouveau cycle d'orientation dans notre canton, à Cugy, et transformer en profondeur les cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg, afin de permettre d'une part de faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves et, d'autre part, de répondre aux besoins des nouvelles méthodes pédagogiques. L'ensemble de ces investissements permettra à 700 élèves supplémentaires d'accomplir leur fin de scolarité obligatoire dans les meilleures conditions. On ne peut que s'en réjouir.

Permettez-moi de m'attarder un peu sur le projet de Cugy que je côtoie tous les jours. Durant vingt-sept ans, j'ai eu la chance de cultiver en location la terre du site de la future école. J'aime à dire que « la culture du savoir remplacera la culture des champs ». Lauréat du concours d'architecture réunissant 66 projets, le bureau d'architecture fribourgeois « Atelier Berchier » a parfaitement su intégrer ce projet ouvert sur la nature. Le gabarit et l'expression architecturale répétitive des bâtiments rappellent les constructions agricoles contemporaines que l'on trouve dans la région. Pour la petite histoire, Noam Berchier, architecte, est citoyen de Cugy et habite à moins de cent mètres du futur CO.

L'importante quantité de béton nécessaire à la construction a été fabriquée dans la commune. Les façades en bois élaborées exclusivement avec des billes de pied provenant de sapins blancs de la région de Semsales qui ont été débitées à la scierie Stern à Cousset. Le chauffage à distance à bois assure une production de chaleur avec un système à plaquettes fonctionnant avec du bois de la région. Cette construction répondra aux critères équivalents du label Minergie. Le positionnement de toutes les salles de classes au nord et l'éclairage naturel ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Toutes les salles de classe seront équipées de détecteurs de CO₂.

Un concept de mobilité – comprenant un nouvel arrêt de bus, un chemin piétonnier entre l'arrêt de bus et le CO, un aménagement du cheminement depuis la gare, un espace de rencontre sans circulation entre le CO et les infrastructures sportives ainsi qu'un parking de 40 places et des places de stationnement pour les vélos – complète la réalisation exemplaire de cette école, tant au niveau de la durabilité que de l'économie des ressources.

Le groupe démocrate-chrétien accepte ce décret à l'unanimité et vous recommande d'en faire de même.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel. Je suis interpellé dans le cadre de l'agrandissement du cycle d'orientation de Jolimont, où nous avons affaire à une honorable bâtisse d'un style propre du début des années 1900. Si l'on observe les maquettes présentées en page 17 du message que le Conseil d'Etat nous a transmis, j'ai été très étonné que l'on était d'accord d'agrandir ce CO par le biais d'un bâtiment massif, aux lignes dures, en béton armé, tranchant visiblement avec l'aspect élancé et gracieux du site bâti. Alors que le Service des biens culturels était extrêmement souvent sensible, pour ne pas dire pointilleux, dans certaines situations, eh bien dans le cas qui nous concerne en ce moment, il n'y a rien de choquant semble-t-il. Eh bien chers collègues, moi je ne suis pas choqué, mais tout de même interpellé par un tel agrandissement que l'on aurait pu visuellement adoucir en coiffant ce volume de béton d'une charpente gracieuse fabriquée avec du bois fribourgeois, comme il se doit, partant de la remarque certainement ironique qui dit que nous avons deux sortes de toits plats, ceux qui ne sont pas étanches et ceux qui le deviendront.

Je voterai cependant ce décret.

Longchamp Patrice (*PDC/CVP, GL*). L'entrée en matière n'est pas combattue. Merci à tous les intervenants pour leur entrée en matière positive. Bien sûr qu'en tant que député glânois, je regrette que le désamiantage du CO de la Glâne ne soit pas pris en considération mais c'est évident que M. le Conseiller d'Etat Steiert a déjà répondu à la question. Concernant l'intervention de M. Cédric Péclard sur le délai de paiement, j'espère que M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert va y répondre. Concernant l'intervention de M. le Député Claude Chassot – bâtiment massif, charpente en bois – là aussi la commission a préavisé favorablement, donc je ne peux me permettre de juger ou de prendre de décision pour la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour le soutien unanime au projet de subventionnement qui vous a été présenté. Les interventions du président de la Commission des finances et de gestion, du représentant du groupe libéral-radical, du représentant du groupe socialiste, du représentant du groupe de l'Union démocratique du centre ne suscitent pas de remarque particulière. Je vous remercie de votre soutien, de votre entrée en matière.

En ce qui concerne les questions particulières qui ont été posées, M. le Député Péclard, c'est toujours bien d'être un peu critique. Il faut accompagner les choses de manière critique pour garantir la qualité de ces mêmes choses. En ce qui concerne la rapidité, je vous rappelle tout de même que l'argent ne peut pas venir avant un décompte final et que donc le moment précis de la décision, il y a une année aujourd'hui, ne change pas grand-chose au moment du paiement. Il faut un décompte final, il faut des pièces: je vous recommande vivement, si vous souhaitez toucher rapidement les montants, de faire non pas comme certains qui tardent des fois une demi-année ou plus à fournir les pièces finales du décompte. Plus les choses viennent vite, plus les choses sont de bonne qualité, plus le décompte final peut être rapidement établi, ce qui permet des flux. Vous avez relevé à juste titre le tableau en avant-dernière page du rapport qui rappelle qu'il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises et qu'il faut assurer les flux financiers de l'Etat. Vous avez sans doute lu l'article idoine dans l'acte que vous avez accepté aujourd'hui qui précise selon les disponibilités et le budget de l'Etat. A priori ce que nous essayons de faire dans les budgets annuels, c'est de suivre avec des tranches budgétaires qui correspondent à peu près aux besoins. Ce n'est pas très utile de sur-dimensionner les tranches budgétaires pour les subventions si d'aventure ensuite les choses ne suivent pas, parce que ça signifie qu'on bloque de l'argent qui serait utile à d'autres projets. Nous essayons à peu près de gérer les choses à flux tendus. Nous avons actuellement un certain nombre de projets ouverts, ce qui présuppose – si nous voulons garder les temps et que les décomptes finaux arrivent relativement rapidement – une augmentation des montants qui doivent être prévus au budget pour pouvoir verser les montants dans les délais voulus aux communes et aux associations de communes concernées.

En ce qui concerne le député Grandgirard, tout d'abord les félicitations, je peux les réitérer: c'est un très beau projet, vous l'avez mis en évidence. Il est pionnier par rapport aux demandes minimales des lois spéciales et du droit spécial, notamment du domaine environnemental d'utilisation de bois local et sur un certain nombre d'autres éléments. C'est un bel exemple d'architecture contemporaine, de qualité, avec une attention particulière aux produits de la région. Je vous remercie aussi d'avoir répondu en suppléant aux incompétences du conseiller d'Etat compétent sur le nombre d'élèves qui se déplacent à vélo, en train et autre chose pour le futur établissement. Nous avons, avec le député Grandgirard, quelqu'un qui connaît ce projet comme sa poche.

Enfin, le député Chassot: en ce qui concerne l'avis du Service des biens culturels sur différents projets, alors je ne vais définitivement pas me prononcer sur les avis d'un service qui ne fait pas partie de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, cela ne sied pas au respect de la collégialité. Néanmoins, les organes qui ont examiné la demande de subvention ont constaté que l'ensemble des dispositions légales, y compris en terme de protection du patrimoine, était respecté et ce n'est pas au conseiller d'Etat en charge des subventions de se prononcer sur des éventuelles questions de qualité architecturales. Ceci étant, à titre personnel, je pars du fait que la protection du patrimoine doit être conçue de manière dynamique et non pas statique. Un bâtiment du XII^e ou du XIII^e siècle doit être entretenu, il a une valeur extraordinaire. Cela vaut aussi pour un bâtiment du début du XX^e siècle que vous évoquez, mais ça ne signifie pas qu'on ne puisse pas ajouter à un bâtiment qui date d'un siècle, de deux siècles ou de trois siècles, des éléments architecturaux qui datent de notre siècle, de notre époque. Ce à quoi il faut veiller, c'est à une certaine cohérence dans la qualité architecturale. On a de très beaux exemples dans notre cathédrale qui montrent que l'on peut, à chaque siècle, ajouter des choses nouvelles dans la qualité architecturale du nouveau siècle. On a des choses de pratiquement tous les siècles depuis le XIII^e dans la cathédrale jusqu'au XXI^e, et ça tient! Par contre, cela demande une certaine attention. Après est-ce que ça plaît ou non? Je ne me prononcerai pas là-dessus, ce sont des choix relativement subjectifs.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif au subventionnement de la construction d'un cycle d'orientation, à Cugy, et de la transformation des cycles d'orientation de la Glâne, à Romont, et de Jolimont, à Fribourg

Art. 1

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). A l'article 1, on a donc le crédit d'engagement de 14 663 135 fr. 95 qui est donc ouvert auprès de l'Administration des finances, en vue du subventionnement comme déjà discuté.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 98.*

Décret 2020-DAEC-150

Octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en oeuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie "Développement durable du canton de Fribourg"

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 29.09.2020 (BGC février 2021, p. 430) |
| Préavis de la commission: | 20.01.2021 (BGC février 2021, p. 450) |

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission consultative cantonale pour le développement durable et président d'Energissima, salon romand des solutions durables pour la construction, l'habitat et la mobilité à Espace Gruyère.

Le développement durable devrait être un subtil équilibre entre l'économie, le social et l'environnement. Force est de constater que cet équilibre est vacillant dans de nombreux pays. Nous avons la chance de vivre en Suisse, au sein d'une des meilleures démocraties du monde, où cet équilibre est le moins chancelant. On peut toujours faire mieux. Il n'y a qu'à lire la tribune des lecteurs de notre journal, pour apprécier la vérité des spécialistes du "y'a qu'à, il faut que" et j'en passe.

Développement durable: ce terme est pour moi le contraire de l'égoïsme, du nationalisme, du slogan "America first". Dans les années 1940, un homme avait déjà compris la notion du développement durable. Il a dit: "Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants." Antoine de Saint-Exupéry.

En 2021, nous consommerons 1,75 fois les ressources annuelles renouvelables de notre Terre. Cela veut dire qu'à la fin du mois de juillet, nous aurons donc épuisé ce qu'elle peut produire en une année. Je crois, comme beaucoup dans ce pays, qu'il est temps de se mettre à la tâche. Le changement climatique n'est pas une vue de l'esprit. Il n'y a qu'à voir les effets: hier, un glacier s'effondrait dans une rivière de l'Himalaya; une immense vague a emporté dans une vallée plus d'une centaine d'habitants. La pandémie actuelle a stoppé l'activité humaine. Résultat: une forte diminution de la pollution, l'eau de Venise a retrouvé sa transparence, mais, contre-coup, l'économie souffre énormément, la dépression gagne de nombreux citoyens. Il s'agit, à la fin de ce triste chapitre de notre Histoire récente, de retrouver un équilibre.

Le peuple fribourgeois a inscrit le principe du développement durable dans la Constitution, à son article 3 alinéa 1, en 2004 déjà. En 2011, le Conseil d'Etat définit sa stratégie de développement durable. Un premier crédit a été approuvé par le Grand Conseil en septembre 2011. Un montant d'un peu plus de 7 millions a été dédié pour mettre en oeuvre la stratégie du Conseil d'Etat. Une grande partie du budget a servi, à l'époque, à mettre en place la gestion globale des eaux.

La Commission parlementaire qui a traité cet objet a salué l'immense travail réalisé pour mettre sur pied une stratégie de développement durable. Au nom de la Commission, je tiens encore une fois à féliciter et à remercier M^{me} Amélie Dupraz-Ardiot, déléguée au développement durable pour le canton de Fribourg, qui s'est fortement engagée pour développer la stratégie du Conseil d'Etat. Plus de quatre heures de débat ont été nécessaires pour préavisier ce décret. Mais c'est bien la stratégie qui a été longuement discutée.

Je relèverais un point, pour souligner la difficulté de trouver l'équilibre dans cette stratégie: faut-il intensifier la culture bio? Si oui, dans ce cas, on sous-exploite nos terres et la production manquante sera produite à l'étranger. Il faut renforcer les circuits courts, dit-on, entre le producteur et le consommateur. Très bonne idée, mais de nombreuses marchandises sont achetées hors de nos frontières, parce que produites bien meilleur marché que chez nous: gravier jurassien français, fenêtrage polonaises, fraises espagnoles en hiver.

La Commission a modifié la version du projet de décret du Conseil d'Etat, en rallongeant le crédit-cadre demandé, de 9,572 millions à 13,875 millions de francs. Néanmoins, ce sera au Conseil d'Etat de mettre au budget de fonctionnement les montants nécessaires pour soutenir les objectifs fixés. La Commission a également souhaité, par un amendement, préciser que le montant du crédit pouvait également servir à engager du personnel supplémentaire, pour soutenir la stratégie du Conseil d'Etat. Le Service de la législation estime que cet article n'est pas nécessaire, le Conseil d'Etat ayant déjà la possibilité de le faire dans un crédit-cadre. Par contre, le nouveau montant nécessite la modification du chapitre 4 du projet de décret, soit: "Le crédit est soumis au référendum financier facultatif".

Chers collègues, je vous invite à soutenir ce décret pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie de développement durable du canton de Fribourg, selon la version de la Commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'aimerais tout d'abord remercier les deux commissions, tant la Commission spéciale que la Commission de finances et de gestion, pour leur entrée en matière, pour leur soutien et pour les discussions approfondies que nous avons pu avoir dans l'une et l'autre des commissions, sur la question du développement durable, sur la stratégie, sur les grandes orientations et également sur la manière de faire.

Le développement durable, c'est une stratégie qui doit amener l'Etat et, indirectement, les communes et les privés à faire des choix, en réfléchissant non seulement jusqu'à la fin de l'année budgétaire – c'est souvent notre curseur –, mais en conscience des effets pour les générations futures. Je soutiens totalement et c'est entièrement dans l'esprit de la citation du rapporteur d'un auteur que nous avons tous beaucoup apprécié et que nous apprécions encore.

Cela concerne toute une série de dimensions. Cela concerne les choix stratégiques des grandes politiques publiques, comme les petites choses du quotidien, des matériaux de construction, nos rapports aux autres, l'efficacité économique des politiques publiques ou encore les cycles de matériaux et de déchets. On pourrait évidemment allonger la liste de manière considérable. Le rapporteur l'a déjà dit: un très grand travail a été fait par les responsables du dossier, en collaboration avec des responsables de toutes les Directions de l'Etat, des responsables de la plupart des services concernés. C'est un travail très largement étayé, auquel ont participé plus d'une centaine de personnes dans tous les services de l'Etat, avec toutes les perspectives qui sont touchées par les questions du développement durable.

Ich möchte etwas in den Vordergrund heben: Es geht bei dem langen Katalog von Massnahmen, die vorgesehen sind, nicht um jede einzelne kleine Massnahme. Es geht bei der nachhaltigen Entwicklung um 17 Ziele, die auf internationaler Ebene weltweit gesetzt wurden, die alle Staaten - und dazu zählt auch die Schweiz - erreichen möchten im Bereich der nachhaltigen Entwicklung.

Diese Ziele kann man auf drei Pfeiler konzentrieren, der Berichterstatter hat es erwähnt. Es geht einerseits um Umwelt. Viele denken bei der nachhaltigen Entwicklung nur an die Umwelt, aber es ist eben nicht die Umwelt allein. Die Umwelt ist ein Teil, die soziale Dimension ist ein zweiter Teil und die ökonomische Dimension ist ein dritter Teil. Diese drei Teile passen zusammen.

Nachhaltige Entwicklung ist nicht einfach eine Summe von kleinen Projekten, sondern nachhaltige Entwicklung ist eine Art und Weise, wie wir mit unserem Alltag aber auch mit langfristigen Projekten umgehen. Wir können nicht mehr salamistückmässig denken, wir müssen systemischer denken. Wer ökonomische Ziele hat, muss dabei an die Sozial- und Umweltdimension denken. Wer Umweltprojekte hat, sollte sich Gedanken machen zu den ökonomischen Auswirkungen dieser Umweltprojekte und zu den sozialen Auswirkungen. Was passiert, wenn man Klimapolitik macht, ohne an die soziale Dimension zu denken, hat uns unser Nachbarland Frankreich gezeigt mit den sogenannten "Gilets jaunes". Es wurde vergessen, dass man nicht einfach mit Rasenmähermethoden Klimapolitik machen kann.

Man muss Klimapolitik machen. Wir haben eine Verantwortung gegenüber den nächsten Generationen, aber wir haben auch eine Verantwortung im Bereich des sozialen Zusammenhaltes in unserer Gesellschaft.

Die beiden Sachen sind nicht inkompatibel - auch nicht die ökonomische Dimension, aber sie verlangen etwas mehr graue Zellen, ein bisschen mehr systemisches Denken, und das ist das Ziel dieses Programms.

Le développement durable n'est donc pas simplement un projet linéaire comme on en trouve généralement. Il implique l'ensemble des activités de l'Etat, de son propre fonctionnement aux politiques publiques qu'il met en œuvre, en passant par le soutien qu'il accorde à des projets de tiers. C'est également un mode de pensée: il faut en effet parfois savoir remettre en question notre manière de faire les choses, ce qui n'est pas toujours facile, mais indispensable. C'est aussi la raison pour laquelle nous ne trouvons pas dans ce catalogue des grands projets spectaculaires. Il s'agit d'une somme de petites choses. Quelqu'un a dit en commission: "Ce sont des sommes de petits catalyseurs qui orientent, qui réorientent des activités de l'Etat et des activités des communes." Nous travaillons étroitement avec l'Association des communes que je remercie ici pour son soutien, notamment sa secrétaire générale, qui a contribué à tout un catalogue de mesures, qui peuvent être déclinées au niveau communal et qui sont solidement utilisées par les personnes intéressées dans de nombreuses communes du canton. Elles se déclinent à quatre niveaux. Nous avons pris, ainsi que la Suisse, des engagements au niveau planétaire. Le Conseil fédéral a lancé récemment une consultation pour l'actualisation de sa stratégie de développement durable. Au niveau du canton, le Conseil d'Etat a adopté sa stratégie et, aujourd'hui, ce que vous avez à discuter et ce que nous vous proposons, c'est un décret qui permet la mise en œuvre de cette stratégie en allouant les ressources nécessaires pour le faire. Et enfin, le niveau communal est le niveau de la proximité dans laquelle ces projets peuvent se décliner, avec une très grande créativité de la part des nombreuses personnes qui s'engagent dans ce domaine.

Nous avons eu, sur la période précédente, sous mon pré-prédécesseur qui a mis en œuvre l'article constitutionnel sur le développement durable que la Constituante fribourgeoise a introduit dans notre Constitution, un crédit d'engagement d'un peu plus de sept millions de francs, qui a été entamé à la première année du développement par une ligne budgétaire d'environ 40% des tranches budgétaires annuelles prévues par le crédit d'engagement. Il commence donc relativement bas et nous avons eu une progression du budget et des comptes au cours des dix dernières années. Le crédit d'engagement 2021-2026 prévoit une augmentation qui tient compte des objectifs de la stratégie, c'est-à-dire du grand travail qui a été fait par l'ensemble des services de l'Etat, par des externes, y compris des privés, qui ont contribué aux réflexions, à un catalogue de mesures. Ce dernier a été chiffré et le montant que vous avez dans le crédit d'engagement correspond à ce chiffrage, c'est-à-dire les 9 712 300 francs, avec une petite partie de 140 300 francs financés par le plan de relance et donc un décret qui comprend le montant de 9 572 000 francs, qui est le solde octroyé pour une période de six ans, de 2021 à 2026. Un montant qui correspond donc aux objectifs fixés dans la stratégie. Dans ce sens-là, je vous recommande de suivre la proposition et le décret dans la version du Conseil d'Etat, c'est-à-dire un montant adapté à la stratégie. Je rappelle que les augmentations qui sont proposées notamment par la Commission spéciale, portent uniquement sur ce que vous avez à décider aujourd'hui, c'est-à-dire un crédit d'engagement, mais qu'elles n'ont pas de conséquences pratiques et directes sur les lignes budgétaires que le Conseil d'Etat met à disposition dans le cadre des moyens dont il dispose pour élaborer son budget.

Je vous recommande donc, dans ce sens, de suivre la version du Conseil d'Etat, sur le décret qui vous est proposé.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 27 janvier pour l'examen du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la stratégie développement durable du canton de Fribourg.

Les membres de la CFG ont relevé la qualité du message et le sérieux affiché par le groupe de travail. Notre commission a siégé postérieurement à la commission ordinaire. La CFG a donc été informée des amendements déposés et acceptés par la commission parlementaire ordinaire. Je relève qu'aucun membre de la CFG n'a repris ces amendements pour les déposer officiellement lors de la séance. L'augmentation du crédit-cadre de plus de 4 millions n'a donc pas été jugée opportune, probablement car il n'y avait pas d'affectation précise à cette majoration. De plus, le crédit-cadre de 9,572 millions a été jugé suffisant par le conseiller d'Etat responsable.

Dans ce contexte, au nom de la Commission de finances et de gestion, je vous demande de soutenir le décret initial du Conseil d'Etat.

Besson Muriel (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt avec l'objet est d'avoir fait partie de la commission en charge de ce décret. Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

La pandémie qui nous frappe depuis presque une année nous a montré les limites du système actuel, dont notamment la mobilité extrême et la destruction des habitats naturels d'animaux qui peut mener à un transfert de virus à l'être humain.

Nous avons également une responsabilité face à nos enfants et notre postérité. Nous devons agir pour le développement durable, il ne s'agit pas d'un choix.

La force de la stratégie qui nous est présentée est de s'inscrire dans un contexte suisse et mondial, en faisant référence à l'Agenda 2030 et à ses dix-sept objectifs de développement durable. Elle a été élaborée d'une manière participative avec l'ensemble des services concernés de l'administration cantonale. Transversale, elle comprend des mesures dans toutes les directions de l'Etat et a un rôle d'impulsion générale.

En effet, au-delà de cette stratégie et de ce crédit, l'esprit de durabilité devrait être présent dans chacune de nos décisions et dans toute action du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Au-delà de l'action de l'Etat au niveau de son propre fonctionnement, au niveau de ses politiques publiques et du soutien qu'il accorde à des projets de tiers, chaque Fribourgeoise et chaque Fribourgeois a sa propre contribution à apporter.

Le décret qui nous est présenté propose un crédit de 9 572 000 francs pour la période 2021-2026, qui permet d'augmenter les ressources financières annualisées de 5% par rapport à 2011. Cette augmentation est certes à relever. Pourtant, le groupe socialiste soutiendra tout amendement qui vise à augmenter le crédit, en particulier l'amendement de M^{me} la Députée Paola Ghielmini Krayenbühl, déposé en commission et qui propose un montant de 13 875 000 francs, représentant un véritable signal en faveur du développement durable. Le groupe socialiste soutiendra également l'amendement de M^{me} la Députée Susanne Aebischer de l'article 2 avec un nouvel alinéa 2, qui demande plus de ressources humaines pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie avec toutes les actrices et acteurs impliqués.

Pour revenir à la proposition d'amendement du montant du crédit, celle-ci constitue un appel au Conseil d'Etat d'inscrire les montants correspondants dans les budgets annuels, afin de se donner les moyens des ambitions de cette stratégie.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite dès lors à entrer en matière sur le crédit d'engagement pour cette stratégie et à soutenir les amendements acceptés par la majorité de la commission.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). J'interviens à titre personnel. Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission parlementaire.

Le développement durable est entré progressivement dans nos concepts de vie et nos comportements journaliers. Il manquait une nouvelle stratégie ambitieuse et cohérente, en fonction de la typologie de notre canton. Cette stratégie, limitée aux années 2021-2026, est complexe et devra mettre en place une nouvelle vision des liens étroits entre la nature, la population et l'économie, cette économie qu'il faudra particulièrement intégrer dans les comités de pilotage à mettre en place. Il faut le rappeler, le canton de Fribourg avait 210 000 habitants en 1990, 240 000 habitants en 2000 et en 2021, nous sommes 330 000 habitants. En trente ans, plus de 120 000 nouveaux habitants sont arrivés dans le canton. 50% d'augmentation depuis 1990. Selon les statistiques cantonales, environ 382 000 habitants pourraient être présents dans le canton aux alentours des années 2040. Avec cette augmentation de population, attirée par un canton qui a de nombreux atouts, la nature a beaucoup souffert, l'eau et l'air, essentiels à la vie, la faune sauvage et la flore ont beaucoup régressé face à l'urbanisation, à nos routes et surtout aux multiples nuisances provoquées par notre modernité. Il est évident que la surexploitation de nos ressources et le changement climatique modifient aussi la biodiversité et la précarisation sociale. La stratégie de ce jour, avec 31 cibles et objectifs, est une excellente stratégie, bien pensée et méritant notre soutien dans la mise en œuvre. Il y a néanmoins quelques points qu'il faut signaler:

1. Les cibles sur l'agriculture ont des montants trop faibles, voire insignifiants.
2. La cible 8.3 sur le tourisme durable, à développer vraiment dans le canton, ne comprend aucun montant.
3. Les cibles 9.1, industrie, infrastructures et innovation, ne comprennent aussi aucun montant. Pourtant, la stratégie parle bien d'être un vivier de développement durable. Il est donc indispensable de compléter le montant initial avec de nouveaux montants, car l'innovation est un élément essentiel pour la mutation et les changements technologiques qui doivent aussi accompagner cette stratégie de durabilité.

Le montant initial de 9,752 millions de francs est, à mon avis, insuffisant pour remplir l'ensemble des cibles annoncées et les objectifs louables et nécessaires. Ce montant de 9,752 millions représente 4 fr. 80 par habitant et par année.

Je soutiens donc, dans le cadre du travail de la commission parlementaire, un montant plus ambitieux, mais aussi assez raisonnable, fixé à 13,875 millions, ce qui représente 7 francs par habitant et par année. C'est donc vraiment raisonnable. Ces 7 francs représentent aussi un avenir durable pour nos enfants et nos générations futures.

C'est dans ce sens-là que je vous demande de soutenir la version de la commission parlementaire.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission cantonale consultative pour le développement durable et membre de la commission ordinaire qui a traité cet objet. Je m'exprime au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Le développement durable est un sujet fondamental pour notre groupe, il est inscrit dans notre ADN. Pour nous, notre société, notre vivre ensemble, notre utilisation de ressources ne peut être que durable.

Si, d'une part, les besoins fondamentaux des humains sur cette Terre doivent être satisfaits, comme manger à sa faim, avoir un toit ou avoir accès à des soins médicaux, d'autre part, le respect des limites que peut supporter l'écosystème planétaire est fondamental pour permettre la survie de notre espèce. Le changement climatique, la perte dramatique de la biodiversité et la raréfaction des ressources naturelles nous obligent à concevoir le développement de notre société sous le regard de la durabilité.

Les pays membres de l'ONU l'ont admis avec l'adoption de l'Agenda 2030 sur le développement durable. La Suisse aussi s'est dotée d'une stratégie développement durable sur la base de ce même agenda. Et le canton Fribourg suit avec sa stratégie aussi basée sur cet Agenda 2030.

En théorie, tout le monde est d'accord avec les dix-sept objectifs de l'Agenda 2030. Les divergences résident dans la vision des mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs. Quel horizon temporel? Et quels moyens financiers? Nous sommes convaincus qu'il faut aller vite et qu'il faut des moyens financiers conséquents. De plus, nous pensons aussi que toute action publique et du secteur privé devraient être évaluées sous l'angle du développement durable, afin que les mesures efficaces ne soient pas anéanties par d'autres actions contradictoires.

Mais revenons à la stratégie développement durable du canton Fribourg. Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du rapport et du décret y relatif. Nous approuvons les objectifs choisis et les 31 cibles.

Ainsi, par exemple, nous approuvons la vision d'une réduction importante de la part modale des transports individuels motorisés ou l'augmentation de la part des maîtres d'ouvrage d'utilité publique dans la politique du logement ou encore la vision d'un canton avec une baisse drastique de recours à des produits phytosanitaires.

Mais passons aux mesures. Sont-elles adaptées pour atteindre les objectifs? Ces mesures sont-elles dotées de suffisamment de moyens financiers?

La stratégie énumère les engagements déjà pris et planifiés. Nous ne savons pas si ces engagements déjà pris sont réalistes avec les moyens à disposition dans les divers services. Ce que nous savons, c'est qu'un tiers des mesures de la stratégie précédente, celle de 2011, n'ont pas été réalisées. Nous savons aussi que le crédit prévu pour la stratégie 2011-2020 n'a pas été complètement utilisé. Les services manquent vraisemblablement de moyens et de personnel pour réaliser ces mesures.

Le rapport du Conseil d'Etat mentionne que la stratégie ne nécessite pas l'engagement de nouveau personnel et, dans les mesures de renforcement, il est beaucoup question de mandats et de personnel auxiliaire. Nous sommes donc en droit de nous poser la question de savoir si les moyens financiers et en personnel sont suffisants pour mettre en œuvre cette stratégie.

Le crédit-cadre que nous votons ici n'est qu'une autorisation de dépense, c'est-à-dire qu'il n'est pas garanti que les montants correspondants soient alloués dans les futurs budgets annuels. Et ceci bien sûr nous préoccupe.

L'analyse de chaque mesure de renforcement et transversale nous a convaincus que les moyens financiers ne sont pas à la hauteur de l'ambition de la stratégie. Je cite par exemple un fonds cantonal pour des activités de tiers, par exemple pour les communes, à hauteur de 160 000 francs à l'horizon 2026 ou 5000 francs par an de soutien pour une meilleure commercialisation des bois feuillus. Des montants assez anecdotiques, avec un effet de levier dans la mise en œuvre des mesures très improbables.

En conclusion, le groupe Vert Centre Gauche soutient cette stratégie, mais demande plus de moyens financiers et en personnel pour donner un véritable effet aux mesures et pouvoir ainsi atteindre les objectifs fixés.

Le groupe Vert Centre Gauche soutiendra la version bis du décret et il exhorte le gouvernement à doter les diverses Directions du personnel nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie et d'inscrire dans les budgets ordinaires les montants correspondants au budget cadre proposé.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien, qui soutiendra l'entrée en matière et le projet bis issu de la commission.

Le développement durable, comme vous l'avez dit M. le Commissaire, veut que ceux qui sont dans l'économie devraient se soucier du social et de l'écologie, ceux qui sont dans l'écologie, du social et de l'économie et ainsi de suite.

Quand on parle de changement climatique et du plan climat dans le canton de Fribourg, on se rend compte que c'est en fait la durabilité qui est la colonne vertébrale. Mes liens d'intérêts avec ce sujet: j'ai été membre de la commission, j'ai cofondé l'Association Transition, qui s'engage pour la durabilité et la promotion auprès des organisations et dans la société. La colonne vertébrale qui devrait donc guider toutes nos actions, selon aussi notre Constitution, être notre pôle, notre compas dans les activités que l'on fait.

Au nom du groupe, j'aimerais féliciter le travail immense qui a été fait de manière collaborative et transversale, pour ce document de 200 pages avec les 31 objectifs qui suivent ceux de la Confédération et de l'ONU et qui s'adaptent à notre canton de Fribourg, qui est aussi jeune, qui est le plus mauvais élève en Suisse par rapport au split modal, avec les voitures en tête, comparé à Zürich où le transport public est le moyen de transport favori des pendulaires. Un canton aussi qui a 7,2% de terres agricoles et qui traite un 20% des produits agricoles en Suisse, mais aussi un canton où 80% de la richesse est possédée par 10% de la population. C'est pourquoi on ne parle pas seulement du climat, mais on parle aussi de l'atténuation de la pauvreté, de l'enseignement, de la favorisation de l'innovation, etc.

Pendant la séance de la commission, on était un peu frustrés parce que, notamment, les mesures proposées dans cette stratégie incombent au Conseil d'Etat, ainsi que le budget qui sera finalement utilisé du notre crédit-cadre sur lequel on débat aujourd'hui. Mais ce que l'on a surtout appris, c'est que dans la période d'avant, ça n'a pas pu être utilisé, faute de ressources, parce que quand on parle développement durable, il est important que tous les acteurs collaborent, qu'il y ait une multi-perspective des différents secteurs. Donc, quand on parle de l'économie, ce serait bien d'avoir des gens qui ont du savoir dans l'écologie ou dans le social, et vice-versa. C'est un effort considérable de coordination qui est utilisé. C'est aussi ce qui m'a amenée à apporter cet amendement et je sais, M. le Commissaire, vous allez me dire que ce n'est que de l'air chaud, parce que c'est le Conseil d'Etat qui va mettre les choses au budget, ainsi que les postes. Mais c'est pour donner un signal fort que l'on demande au Conseil d'Etat de réfléchir à comment l'Etat et ses Directions seront organisés dans le futur, parce que la durabilité du canton de Fribourg va dépendre de l'interdisciplinarité, des projets transversaux et aussi de la manière dont cela sera décidé. Qui a à dire qu'il n'y a pas une des trois dimensions qui est favorisée, sera pris en compte.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien soutiendra le projet bis, également avec cette augmentation à 13,875 millions, pour donner un signal qu'il faut mettre des ressources, mais qu'il y a aussi des choses qui sont mises dans la stratégie qui n'ont pas de budget. On l'a bien compris, vous avez dit que les Directions reviendraient avec des décrets séparés. Vous allez

donc me répondre certainement ceci, mais c'est pour vous donner un signal fort, M. le Commissaire, qu'on veut que le canton de Fribourg s'engage et utilise... *[temps de parole écoulé]*

Chardonnes Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je suis membre de la commission parlementaire et je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Notre groupe a étudié avec intérêt ce décret d'engagement pour le développement durable du canton de Fribourg. Nous relevons la qualité et la précision du rapport, qui n'est pas simple à résumer avec ces 179 pages. Par conséquent, il n'est pas judicieux de vouloir commenter toutes les cibles afin d'estimer s'il faut plus d'argent ici ou là. C'est donc sur le crédit d'engagement que nous nous concentrons, tout en précisant que nous soutenons les actions prévues dans ce rapport. Cependant, comme je l'ai fait en commission, notre groupe soutiendra la version initiale du Gouvernement, puisque nous considérons que le Conseil d'Etat demande un montant qui est bien établi et qui ne tient pas du hasard, le tout étant justement bien spécifié dans le rapport. Pour rappel, lors de la période précédente, le crédit à disposition n'a pas été entièrement utilisé. Dès lors, augmenter ce crédit et donc demander au Conseil d'Etat de dépenser plus, sans affectation spécifique inscrite dans le rapport, nous semble être un mauvais message vis-à-vis des citoyens contribuables.

Selon l'évolution des débats et le résultat des votes, nous soutiendrons, dans un deuxième temps, l'amendement Ducotterd, qui a l'avantage d'affecter le montant supplémentaire.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la présente commission.

Je dois tout d'abord remercier la rédaction de ce rapport, hautement intéressant. Je dois aussi signaler avec quel enthousiasme chaque membre a participé aux débats concernant ce décret. Le développement durable, en fait, c'est la base de notre action politique. C'est ce fin équilibre, que l'on m'a expliqué, entre l'économie, entre l'environnement et entre les citoyens et les hommes que nous sommes. Jouer et regarder un projet qui soit privé ou public, à travers cette lunette, est un exercice hautement intéressant, qui demande beaucoup d'énergie, beaucoup de perspicacité et qui demande surtout une ouverture plus large que notre canton, qui va sur le monde, parce que chaque action a, comme on dit en physique, une réaction ailleurs.

J'ai été, comme la plupart des membres de la commission, extrêmement enthousiaste, et je m'étais posé la question: mais pourquoi ne donne-t-on pas davantage d'argent pour un tel projet? On m'a bien expliqué que l'argent que nous allons investir avec ce décret, ce n'est pas de l'argent pour des projets, mais c'est pour ce que nous appelons en chimie une énergie d'activation. C'est la main que l'on met à l'étrier pour faire démarrer des projets, de sorte que, en réfléchissant, en ce qui concerne ceux qui connaissent bien et qui veulent conserver un équilibre budgétaire, cela signifie que si j'augmente la partie étude, je risque de diminuer à la fin ce qui sera l'action, c'est-à-dire la réalisation du projet.

Au nom du groupe libéral-radical, nous avons naturellement examiné ce décret et nous accepterons la version originale du Conseil d'Etat.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je constate que tous les groupes entrent en matière. Trois groupes sur cinq suivront la version de la Commission, les deux autres préférant la version du Conseil d'Etat. Je constate qu'il n'y a pas eu de questions qui ont été posées. Des remarques ont été formulées, dont une qui revient régulièrement: tous les groupes et toutes les personnes qui ont pris la parole saluent l'excellent travail qui a été réalisé pour mettre en œuvre la stratégie de développement durable du canton de Fribourg.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je vous remercie du soutien dont vous faites preuve et de votre appréciation du très grand travail qui a été fait. C'est aussi une reconnaissance pour les personnes qui l'ont accompli dans un large collectif.

Comme le rapporteur l'a relevé à juste titre, il n'y a pas vraiment de questions, mais un certain nombre de remarques qui ont été faites, sur lesquelles nous aurons encore l'occasion de nous prononcer. Les principales remarques concernent les ressources pour mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Etat, mais je me suis déjà exprimé à ce sujet dans le cadre de l'entrée en matière. Je salue le soutien sympathique des différents représentants de groupes, qui estiment que les ressources ne suffisent pas, mais, comme déjà expliqué dans mon intervention initiale, nous partons du fait que le montant qui est prévu aujourd'hui par le Conseil d'Etat correspond à ce qui a été élaboré comme catalogue de mesures dans la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat. Il y a donc une adéquation entre les mesures proposées et les ressources, raison pour laquelle je vous recommande de suivre la variante du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne l'amendement de la députée Aebischer, il y a deux éléments: une question de séparation des pouvoirs et de compétences respectives, qui fait que le Conseil d'Etat reste évidemment responsable de l'allocation des ressources humaines dans le cadre des compétences budgétaires que lui octroie le Grand Conseil. Ceci étant, j'ai pu, dans le cadre de mes prérogatives, comme Directeur de la DAEC et en accord avec le Conseil d'Etat, développer les ressources humaines depuis le début de la législature, pour pouvoir utiliser aussi à dessein et de manière ciblée les montants alloués par la stratégie précédente. Cette marge de manœuvre existe toujours et il est évidemment dans les priorités tant du Conseil d'Etat que de la

DAEC de renforcer toutes les ressources dans le cadre du décret en ce qui concerne l'argent des ressources allouées par le Grand Conseil, en ce qui concerne en personnel et les plafonds sur les ressources de tiers. En fonction des priorités, le Conseil d'Etat a placé l'année 2021 sous le signe prioritaire du développement durable. Il y a donc une cohérence dans cet aspect-là.

Par ailleurs, je vous remercie du soutien.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie «Développement durable du canton de Fribourg»

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'article 1 fixe la mise en œuvre du développement durable du canton de Fribourg. A l'alinéa 2, le Conseil d'Etat informera régulièrement le Grand Conseil sur l'évolution de la stratégie. Sauf erreur de ma part, la Commission cantonale de développement durable va poursuivre son activité.

> Adopté.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). La Commission a modifié l'alinéa 1 de l'article 2, en modifiant le montant du crédit d'engagement. Le montant de 9,572 millions a été tracé, pour être remplacé par le montant de 13,875 millions de francs.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme déjà évoqué dans mes interventions précédentes, je vous recommande de suivre la version du Conseil d'Etat et de la CFG.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Ce qu'il faut tout d'abord rappeler quand on parle de durabilité, c'est que le principal problème est surtout la surconsommation. On l'oublie tout le temps, mais c'est toutes les heures, chaque fois qu'on travaille, qu'on se déplace, qu'on a des loisirs, que nous sur-consommons. On n'est pas obligé de sur-consommer autant et on pourrait prendre une multitude d'exemples. Prenons l'exemple des boîtes en aluminium contenant de la bière ou du coca: on fait environ une minute et demie pour boire son contenu, alors qu'elles ont dû passer par tout un processus pour être fabriquées, remplies et ensuite reconditionnées. Je pense qu'on pourrait prendre une multitude d'exemples et on oublie cela tous les jours. Souvent, les personnes mêmes qui veulent lutter contre ces problèmes-là sur-consomment aussi sans même s'en rendre compte.

La Confédération, par un vote populaire d'ailleurs, a décidé de maintenir le taux d'autoapprovisionnement au stade actuel. Cela a été mis dans la Constitution et vous l'avez voté, les citoyens suisses l'ont voté, en ce qui concerne la production agricole. Cela veut dire qu'on devrait en principe maintenir ce taux d'autoapprovisionnement. Si je prends les propositions qui sont faites dans la stratégie qui est discutée actuellement, je remarque qu'on va baisser ce taux d'autoapprovisionnement dans notre canton et donc qu'on va à l'encontre de ce qui est fait et de la décision du peuple suisse. On va donc baisser ce taux d'autoapprovisionnement. Qu'est-ce qu'il se passe si on baisse ce taux? On perd des emplois, des entreprises auront plus de difficultés, mais par contre, si on parle du problème de la durabilité, tout ce qui n'est pas produit chez nous – je vous l'ai déjà dit plusieurs fois – sera produit ailleurs et surtout sur des terres non cultivées aujourd'hui et laissées aujourd'hui à la nature où on fait de l'intensification ailleurs en Suisse. On voit à plusieurs places, dans les réponses qui m'ont été données d'ailleurs, on parle que l'on va faire de la permaculture. C'est un exemple. On fait de l'extensification ou de la permaculture. On la retrouve à plusieurs places. Je vous laisse comprendre, la permaculture, c'est quelque chose que l'on cite comme exemple, qu'on va même enseigner à Grangeneuve ou l'agroforesterie. Les deux choses font diminuer les rendements et ce ne sont que des exemples qu'on peut prendre là. La réponse qui m'a été donnée concernant la permaculture, c'est que ça va créer des emplois. Je dis à tous ceux qui disent qu'ils vont faire de la permaculture de conseiller leurs enfants d'aller travailler dans l'agriculture pour faire de la permaculture, avec les salaires qui seront donnés à ces personnes qui travailleront pour faire de la permaculture. Je pense que là, il faut vraiment les encourager, ça sera très intéressant de voir combien de temps ils vont travailler dans l'agriculture.

Alors maintenant, ce contre quoi il faut absolument lutter, c'est cette baisse de production et c'est pour cette raison que je fais un amendement. Il faut savoir que le PDC, même lors de la consultation, a précisé qu'il était favorable à étudier pour ne pas baisser la production et à trouver aussi de nouveaux biotopes. On doit le relever ici et c'est important de dire la position du PDC par rapport à ça.

L'amendement que je fais aujourd'hui, c'est pour mettre un million de francs qu'on a prévu dans cette stratégie pour étudier la diminution des produits phytosanitaires ou de permettre une diminution, tout en maintenant la production. Et c'est ça aujourd'hui l'enjeu réel. L'enjeu réel n'est pas d'être simpliste dans le débat, de faire quelque chose qui passe bien à la

télévision et à la radio, de manière à faire semblant qu'on a fait quelque chose, mais c'est d'être efficace jusqu'au bout. C'est avec ce genre de moyens qu'on ira jusqu'au bout.

Je vous remercie d'accepter cet amendement, ceci en termes de durabilité de notre canton et pour être efficaces, parce que je ne pense pas que si on fait le bilan aujourd'hui du projet qui nous est fait, on est vraiment favorables.

Voici donc l'amendement:

- > Alinéa 2 nouveau ou alinéa 3 nouveau, selon les décisions qui seront prises: "1 million de francs est destiné à étudier ou promouvoir des mesures visant à diminuer les produits phytosanitaires, tout en permettant de maintenir la production au niveau actuel."

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet amendement n'a pas été débattu en séance de commission, donc je ne peux pas m'exprimer au nom de celle-ci.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je maintiens la position de principe du Conseil d'Etat. Les mêmes remarques valent d'ailleurs pour l'ensemble des ressources complémentaires, c'est-à-dire que je n'ai pas d'autres compétences que de défendre la position du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat n'a pas eu connaissance de l'amendement du député Ducotterd, mais a pris une position de principe sur un montant qui correspond à la stratégie visée.

Art. 2 al. 1

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 54 voix contre 41 et 3 abstentions.
- > Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté en faveur du projet bis:

Rey Benoît (FV, VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE, PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL, PDC/CVP), Mauron Pierre (GR, PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR, PS/SP), Senti Julia (LA, PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA, PS/SP), Ducotterd Christian (SC, PDC/CVP), Bischof Simon (GL, PS/SP), Kubski Grégoire (GR, PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE, PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE, PS/SP), Favre Anne (GR, PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA, VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR, PDC/CVP), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC, VCG/MLG), Berset Christel (FV, PS/SP), Piller Benoît (SC, PS/SP), Dafflon Hubert (SC, PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV, PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR, VCG/MLG), Bonny David (SC, PS/SP), Julmy Markus (SE, PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR, PDC/CVP), Fattebert David (GL, PDC/CVP), Jaquier Armand (GL, PS/SP), Mutter Christa (FV, VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Berset Solange (SC, PS/SP), Zamofing Dominique (SC, PDC/CVP), Defferrard Francine (SC, PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE, PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC, PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS/SP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR, VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR, PDC/CVP), Schoenenweid André (FV, PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC, PS/SP), Steiert Thierry (FV, PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV, PS/SP), Moussa Elias (FV, PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV, PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC, PS/SP), Cotting Violaine (BR, PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC, PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE, PS/SP), Ballmer Mirjam (FV, VCG/MLG), Marmier Bruno (SC, VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Erika Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 54.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Jakob Christine (LA, PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC, UDC/SVP), Gobet Nadine (GR, PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV, UDC/SVP), Butty Dominique (GL, PDC/CVP), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Schuwey Roger (GR, UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR, PDC/CVP), Brodard Claude (SC, PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE, PLR/FDP), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Bertschi Jean (GL, UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE, UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC, UDC/SVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV, PLR/FDP), Glauser Fritz (GL, PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR, PDC/CVP), Schär Gilberte (LA, UDC/SVP), Cotting Charly (SC, PLR/FDP), Michellod Savio (VE, PLR/FDP), Jordan Patrice (GR, PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA, UDC/SVP), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Zadory Michel (BR, UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV, PLR/FDP), Lauber Pascal (GR, PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA, PLR/FDP), Genoud François (VE, PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR, UDC/SVP), Glasson Benoît (GR, PLR/FDP), Demierre Philippe (GL, UDC/SVP), Schwander Susanne (LA, PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/FDP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Wüthrich Peter (BR, PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR, PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC, PLR/FDP). *Total: 3.*

Art. 2 al. 2 (nouveau)

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 52 voix contre 43 et 6 abstentions.

> Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté en faveur du projet bis:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 52.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 43.*

Se sont abstenus:

Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP). *Total: 6.*

Art. 2 al. 3 (nouveau)

- > Au vote, la proposition du député Ducotterd, opposée la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 46 voix contre 39. Il y a 14 abstentions.
- > Adopté selon la proposition du député Ducotterd.

Ont voté en faveur de l'amendement Ducotterd:

Berset Solange (SC, PS/SP), Favre Anne (GR, PS/SP), Pythoud Chantal (GR, PS/SP), Genoud François (VE, PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL, PDC/CVP), Fattebert David (GL, PDC/CVP), Berset Christel (FV, PS/SP), Kubski Grégoire (GR, PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE, PDC/CVP), Julmy Markus (SE, PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV, PDC/CVP), Collomb Eric (BR, PDC/CVP), Meyer-Loetscher Anne (BR, PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR, PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR, PDC/CVP), Jordan Patrice (GR, PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR, PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR, PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC, PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE, PDC/CVP), Glauser Fritz (GL, PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP), Defferard Francine (SC, PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC, PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC, PDC/CVP), Schär Gilberte (LA, UDC/SVP), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR, UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV, PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Schuwey Roger (GR, UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC, UDC/SVP), Lauber Pascal (GR, PLR/FDP), Glasson Benoît (GR, PLR/FDP), Cotting Charly (SC, PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA, UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV, UDC/SVP), Demierre Philippe (GL, UDC/SVP), Galley Nicolas (SC, UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC, UDC/SVP). *Total: 46.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Wicht Jean-Daniel (SC, PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR, VCG/MLG), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/FDP), Schoenenweid André (FV, PDC/FDP), Badoud Antoinette (GR, PLR/FDP), Moussa Elias (FV, PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV, PS/SP), Steiert Thierry (FV, PS/SP), Fagherazzi Martine (SC, PS/SP), Mäder Brühlhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV, VCG/MLG), Marmier Bruno (SC, VCG/MLG), Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Schnyder Erika (SC, PS/SP), Piller Benoît (SC, PS/SP), Schmid Ralph-Alexander (LA, VCG/MLG), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR, VCG/MLG), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG), Senti Julia (LA, PS/SP), Butty Dominique (GL, PDC/CVP), Mauron Pierre (GR, PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR, PS/SP), Mutter Christa (FV, VCG/MLG), Rey Benoît (FV, VCG/MLG), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Jakob Christine (LA, PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA, PLR/FDP), Michellod Savio (VE, PLR/FDP), De Weck Antoinette (FV, PLR/FDP), Brodard Claude (SC, PLR/FDP), Schwander Suzanne (LA, PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE, PLR/FDP), Bertschi Jean (GL, UDC/SVP), Zadory Michel (BR, UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC, PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR, PLR/FDP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Wassmer Andréa (SC, PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR, PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV, PS/SP), Krattinger Jutzet Ursula (SE, PS/SP), Cotting Chardonnens Violaine (BR, PS/SP), Besson Muriel (SC, PS/SP), Bischof Simon (GL, PS/SP), Jaquier Armand (GL, PS/SP), Flechtner Olivier (SE, PS/SP), Bonny David (SC, PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA, PS/SP), Emonet Gaétan (VE, PS/SP), Ghielmini Paola (SC, VCG/MLG). *Total: 14.*

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Concernant cet article, les crédits de paiement nécessaires sont donc portés au budget chaque année par le Conseil d'Etat pour les années 2021 à 2026.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Il s'agit d'une disposition technique qui n'impacte pas vos décisions.

- > Adopté.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

IV. Clauses finales

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Avec la modification du montant du décret, nous devons passer au référendum financier facultatif, le montant de 9 677 130 francs ayant été dépassé.

Stiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Rien à ajouter. Techniquement, je dois toujours défendre la position du Conseil d'Etat, mais dans la mesure où des décisions ont été prises par le Grand Conseil, elles ont une implication directe sur cet article qui est formel et qui découle du droit.

> Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie «Développement durable du canton de Fribourg»

Art. 1 à 3

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 10. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Chardonnens

Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 4.*

Pétition 2020-GC-34

"Pétition pour appliquer la décision du Grand Conseil fribourgeois de 2007 et sauver les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel"

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Müller Chantal (PS/SP, LA) Mutter Christa (VCG/MLG, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François , Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 14.09.2020 (BGC février 2021, p. 549) |
| Préavis de la commission: | 14.09.2020 (BGC février 2021, p. 557) |

Prise en considération

. Nous passons au point 9 de notre ordre du jour, l'examen de la "Pétition pour appliquer la décision du Grand Conseil fribourgeois de 2007 et sauver les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel".

Je vous rappelle la teneur de l'article 6 de la loi sur le droit de pétition:

- > "Après examen de la pétition, l'autorité doit, soit: y donner suite dans les limites de sa compétence; refuser d'y donner suite; la renvoyer à l'autorité compétente. Lorsque l'objet de la pétition est en même temps objet d'un litige ou d'une procédure, la décision est différée jusqu'à droit connu.

Cet objet a été transmis pour préavis à la Commission des pétitions, rapporteure M^{me} la Députée Chantal Müller.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Nous discutons aujourd'hui d'une affaire qui occupe notre canton, même la Suisse, depuis longtemps. Il s'agit de maisons de vacances sur la rive sud du lac de Neuchâtel. Nous devons nous prononcer sur la pétition avec le nom "Pétition pour appliquer la décision du Grand Conseil fribourgeois de 2007 et sauver les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel". Cette pétition, signée par 11 342 personnes, a été transmise à la Chancellerie en octobre 2018. Elle a été transmise au Grand Conseil le 3 mars 2020 et la Commission de pétition en a discuté lors de sa séance du 14 septembre 2020. Vous avez toutes et tous reçu le rapport de notre commission qui, à une grande majorité, vous conseille de ne pas donner suite à cette pétition.

De quoi s'agit-il? Les pétitionnaires aimeraient que l'Etat s'attache à remettre en œuvre les contrats-nature permettant la préservation des chalets, à l'image de ceux négociés en 2007 entre les propriétaires et l'Etat. Pour comprendre l'enjeu, je me permets de vous récapituler l'histoire.

Seit den 1920-er Jahren und bis 1962 wurden auf dem staatseigenen Gebiet des Staates Freiburg am Südufer des Neuenburgersees, auf der Grundlage von Konzessionen oder Bewilligung auf Zusehen hin, von Privatpersonen Ferienhäuser errichtet. Diese Bewilligungen sahen keine befristete Gültigkeitsdauer vor, konnten aber vom Staat jederzeit innerhalb von 6 Monaten widerrufen werden, wobei das betreffende Land vollständig wiederherzustellen war. Ich denke, das ist eine der wichtigsten Informationen zu diesem Thema.

Der Bau der Chalets - viel treffender der Häuser - wurde nie mit der Idee bewilligt, dass diese dort bleiben könnten. Das Südufer des Neuenburgersees, "La Grande Cariçaie", ist eines der wichtigsten Naturschutzgebiete der Schweiz. Es beherbergt zirka ein Drittel der Schweizer Flora und ein Viertel der Schweizer Fauna. Es geht also auch um ein nationales Interesse.

1982 verabschiedete der Staatsrat einen Richtplan für das Südufer des Neuenburger- und des Murtensees. Dieser forderte die Aufhebung aller Zweitwohnungen in den Schutzgebieten und setzte eine Frist. Diese verfiel primär Ende 1998 und wurde durch einen Erlass auf Ende 2008 verlängert.

Und nun kommt der Part, worum es den Petitionären geht.

Le 21 juin 2001, les députés Michel Losey et Charly Hänni ont déposé un postulat demandant que, je cite: "Le maintien des chalets construits sur la rive sud du lac de Neuchâtel soit assuré par un contrat nature entre propriétaires de chalet et canton". Le Grand Conseil a accepté, par 84 voix contre 19 et une abstention, le 1^{er} mai 2002 la prise en considération de ce postulat, auquel le Conseil d'Etat a donné suite en soumettant au parlement un rapport daté du 12 décembre 2006. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport le 15 mars 2007. Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport, en 2007 il y a eu une prise d'acte et non pas une décision au sens strict du Grand Conseil.

Einige Monate später, im November 2007, erliess der Staatsrat eine Verordnung, die den Beschluss aus dem Jahre 1983 aufhob und einen Naturvertrag einführte, der den Fortbestand der Ferienhäuser ermöglichte.

Ebenfalls im November 2007 änderte der Staatsrat den Richtplan von 1982, um ihn mit der Verordnung in Übereinstimmung zu bringen. So wurde die Verpflichtung zur laufenden Beseitigung der Ferienhäuser durch die folgende Anmerkung ergänzt: "unter Vorbehalt des Abschlusses von Naturverträgen gemäss Verordnung vom 27. November 2007".

Im Januar 2008 fochten der Schweizer Vogelschutz, BirdLife Schweiz, Pro Natura und der WWF sowohl die Verordnung als auch den Beschluss des Staatsrates vor dem Kantonsgericht an. Mit Urteil vom 12. August 2008 erklärte das Kantonsgericht die Klage für unzulässig.

Die Kläger zogen das Urteil weiter an das Bundesgericht, welches ihnen am 16. Juli 2009 Recht gab, insofern, als das Kantonsgericht die Rekursmöglichkeit hätte garantieren müssen. Als Reaktion hob das Kantonsgericht die angefochtene Verordnung auf, und der Staatsrat verabschiedete 2010 eine neue Verordnung, welche die Verordnung vom November 2007 aufhob. Der Beschluss aus dem Jahre 1983 wurde also wieder verbindlich.

In ihrer Stellungnahme vom Dezember 2015 beriet die eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission im Auftrag des Staatsrates das Anliegen und stellte fest, dass alle Ferienhäuser und Anbauten das Schutzgebiet ernsthaft schädigen.

2017 teilte der Staatsrat Freiburg mit, dass das Verfahren zum Abbruch der Ferienhäuser über eine Änderung des kantonalen Nutzungsplans führt. 2018 ging die Petition in die Staatskanzlei ein. Der Staatsrat antwortete mit einem Schreiben im November 2019, dass diese an den Grossen Rat gehen sollte, und so ist diese vor knapp einem Jahr, im März 2020, schlussendlich dem Grossen Rat überreicht worden.

Unsere Kommission traf sich am 14. September 2020. Sie hat sich zuerst vor Ort ein Bild gemacht und dann in einer Sitzung die Petition besprochen. Sie hat diese ausgiebig besprochen und kommt mit grosser Mehrheit zum Schluss, dass der Schutz der Natur, welcher in der Grande Cariçaie von Bedeutung ist, höher zu werten ist als etwas mehr als 100 Partikularinteressen.

Dies ist unser Hauptargument. Zudem ist die Gefahr gross, dass damit ein Präzedenzfall kreiert wird. Das möchte die Kommission verhindern.

Die Kommission versteht, dass jeder Einzelne, der dort ein Ferienhaus hat, nicht weg möchte. Es ist, da ein Naturschutzgebiet, traumhaft schön. Ein Mitglied der Kommission sprach sich für die Motion aus und argumentierte mit wirtschaftlichen, touristischen sowie kulturellen Interessen der Region.

Noch zur Information: Der Waadtländer Grossrat hat im Juni 2020 die Petition dem Staatsrat mit 63 zu 62 Stimmen mit einer Enthaltung überwiesen. In seiner Antwort war der Waadtländer Staatsrat im November 2020 ganz klar:

"Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois confirme par la présente sa volonté de se conformer à la LPN, la loi sur la protection de la nature et du paysage, et aux objectifs de protection des inventaires et de poursuivre la résiliation des baux des chalets situés dans la réserve naturelle."

Mesdames et Messieurs, la grande majorité de la Commission des pétitions vous prie de mettre fin à cette histoire et de ne pas donner suite à cette pétition.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Mes liens d'intérêts: présidente de l'USPI Fribourg, vice-présidente de la commission suisse des examens.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention la pétition demandant l'application de la décision du Grand Conseil fribourgeois de 2017 pour la sauvegarde des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel. Historiquement, cette question a débuté au début du siècle passé. Des chalets de vacances se sont construits sur la rive sud du lac de Neuchâtel entre les années 1920 et 1967, sur des terrains propriété de l'Etat de Fribourg. Des concessions et autorisations à bien plaisir ont été délivrées, sans durée limitée pouvant être révoquées en tout temps par l'Etat, avec un préavis de six mois. Tout se passe sur le site de la Grande Cariçaie, très connu et important pour la protection de la nature. Le Plan directeur de la rive sud du lac de Neuchâtel et des rives du lac de Morat, adopté en juin 1982 par le Conseil d'Etat prévoyait déjà la suppression progressive des chalets, résidences secondaires, à la fin de la durée des autorisations. A suivi en 1983 l'arrêté du Conseil d'Etat, que les autorisations d'utiliser le domaine public ne sont plus renouvelables. Les échéances initialement prévues au 31 décembre 1998 ont été repoussées au 31 décembre 2008. Sur la base du postulat Losey/Hänni, accepté par le Grand Conseil en mai 2001, un contrat-nature a été élaboré par le Conseil d'Etat, assurant aux propriétaires et aux descendants de ces derniers l'autorisation d'occuper les chalets. Une adaptation du plan directeur de 1982 a d'ailleurs été effectuée en fonction de ces contrats-nature.

Chers collègues, il s'agit là d'une véritable partie de ping-pong! Cette partie continue en 2008. L'Association suisse pour la protection des oiseaux, Pro Natura et le WWF ont contesté devant le Tribunal cantonal la pérennisation des chalets situés en zone protégée. Le Tribunal cantonal a déclaré le recours irrecevable. En juillet 2009, le Tribunal fédéral a annulé la décision du Tribunal cantonal car, selon la Commission fédérale pour la protection du paysage et de la nature, les chalets portent une atteinte grave à la réserve.

Etait-il opportun d'octroyer autant d'autorisations? Etait-il justifié de limiter le droit d'habitation? Etait-il respectueux de donner espoir aux propriétaires et à leurs descendants pour ensuite, après quelques parties de ping-pong, laisser savourer ces propriétaires la tarte de la désillusion? D'une part, les autorisations ont été délivrées et pouvaient être révoquées en tout temps par l'Etat, avec un préavis de six mois. De plus en 1983, un arrêté du Conseil d'Etat précise que les autorisations d'utiliser le domaine public ne sont plus renouvelables. Et l'équité de traitement? Tout ça fait partie des éléments qui ont influencé les députés du groupe de l'Union démocratique du centre étant d'avis de ne pas soutenir la pétition. D'autre part, il n'est vraiment pas crédible d'assurer aux propriétaires et descendants de ces derniers l'autorisation d'occuper les chalets et ensuite de revenir sur cette décision. Et devoir se séparer d'un bien immobilier après de longues années de jouissance n'est pas une démarche facile. Ce sont les éléments qui ont influencé l'opinion des députés du groupe de l'Union démocratique du centre soutenant la pétition.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a un avis très partagé sur la question.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions. Je m'exprime au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Les chalets, ou plutôt les résidences secondaires, de la rive sud du lac de Neuchâtel ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Le Tribunal cantonal ainsi que le Tribunal fédéral se sont déjà saisis du sujet. L'historique est assez long, la présidente de la Commission des pétitions nous en a fait tout un aperçu, elle a listé toutes les dates importantes.

Je veux juste souligner que dès 1982, la Confédération a inscrit la Grande Cariçaie à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. Depuis ce moment, donc depuis trente-huit ans, les propriétaires des résidences secondaires savent que leurs constructions doivent être démolies. Le délai pour s'exécuter est de vingt-cinq ans. Théoriquement ces constructions ne devraient plus être là depuis 2008. Bien que cette empathie pour pérenniser leur existence via les dénommés contrats-nature a déjà été essayé, des expertises ont confirmé l'incompatibilité de ces constructions avec la réserve naturelle. La Commission fédérale pour la protection du paysage et de la nature a conclu que les résidences secondaires présentent une atteinte grave à la réserve naturelle. De plus, toute tentative de régulariser ces chalets se heurte à la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Notre groupe est conscient que le sujet est sensible et que la cause des propriétaires de ces maisons récoltent quelques sympathies auprès de la population. Mais de quoi parle-t-on concrètement? On parle du plus grand ensemble marécageux lacustre de Suisse. Pour sa grande biodiversité, il n'est pas seulement d'importance nationale mais aussi européenne. Et par

rapport à ces chalets, de quoi parle-t-on exactement? Il ne s'agit pas de la petite cabane de pêcheur en bois mais, avec le temps, de véritables maisons de vacances, avec leur accès carrossable et leur accès au lac. La visite locale faite avec la Commission des pétitions nous en a donné la preuve: des bâtisses en dur, sur deux étages, grand véhicule avec plaques zurichoises parké à côté, catamaran à proximité avec accès aménagé au lac. Et quelle utilisation est faite de ces chalets? Nous le répétons: il s'agit de maisons de vacances! L'Etat ne met personne à la rue. Des maisons de vacances qui font même concurrence à l'hôtellerie locale vu qu'elles sont régulièrement louées à des tiers. Il semblerait même qu'on en a trouvées l'été passé sur Airbnb. Et la part économique pour la région? Bien sûr, les occupants de ces 119 bâtisses consomment avant tout en été, en partie dans la région, mais par rapport à 150 000 nuitées dans les zones de campings de la Broye, comme à Cheyres, Gletterens, Estavayer ou Portalban, cet apport économique nous paraît très marginal.

Pour conclure, le groupe Vert Centre Gauche est convaincu que l'intérêt public prime d'une façon évidente sur l'intérêt privé. Un intérêt privé qui touche en partie des catégories de privilégiés. Le groupe Vert Centre Gauche suivra à la majorité la position de la Commission des pétitions et ne donnera pas suite à cette pétition.

Kaltenrieder André (PLR/FDP, LA). Mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions. Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Wie im Bericht erläutert, ist sich die Kommission bewusst, dass dieses Thema viele Emotionen bei den betroffenen Chaletbesitzern und der Bevölkerung mit sich bringt, vor allem im Broye-Bezirk. Deshalb hat die Kommission beschlossen, die Petition für zulässig zu erklären und mit der Prüfung fortzufahren.

In der Schweiz findet man nirgends ein Seeufer mit einer solchen Vielfalt. Ungefähr 1000 Pflanzenarten und mehr als 10 000 Tierarten beherbergt dieses Reservat. Das ist ein Drittel der in der Schweiz vorkommenden Flora und ein Viertel der Fauna. Dank dieser Artenvielfalt wurde das Gebiet in mehreren Inventaren von nationaler und internationaler Tragweite aufgenommen. Gebiete von solchem Reichtum sind sehr selten in der Schweiz.

Eine negative Auswirkung auf die Natur haben die Chalets in der Naturschutzzone. Sie sind nicht vereinbar mit den Zielen der Erhaltung und der Entwicklung von Flora und Fauna. Für ein solches Gebiet würden heute keine Baubewilligungen mehr ausgestellt.

Die Anwesenheit der Chalets hat viele Nachteile für die Ökosysteme. Eine Versetzung der Chalets ausserhalb der Naturschutzzone kann sich nur positiv auf das Ökosystem auswirken.

Mehrere der Chalets befinden sich in Zonen, die für die öffentliche Nutzung vorgesehen sind. Die Gemeinden haben das Recht, diese Flächen zurückzunehmen, wobei die Besitzer ihr Naturschutzrecht verlieren würden, während jene in Naturschutzzone bleiben könnten. Die fraglichen Bauten wurden provisorisch auf dem Gebiet des Staates bewilligt. Eine Wiederherstellung des früheren Zustandes ist somit zumutbar, umso mehr, als sie immer vorgesehen war.

Wie aus der Presse zu entnehmen war, haben sich verschiedene Naturschutzorganisationen für den Abbruch der Chalets ausgesprochen, gemäss dem folgenden Text: "Der Erhalt dieser Gebäude innerhalb eines Naturschutzgebietes, das zu den wertvollsten in der Schweiz gehört, ist inkompatibel mit den Zielen des Naturschutzes und mit dem Naturschutzgesetz." Das kollektive Interesse am Schutz dieses einzigartigen Gebietes müsse über den Interessen einzelner Ferienhausbesitzer stehen.

Die Kommissionsmehrheit ist nicht unempfindlich gegenüber der Verbundenheit der Chaletbesitzer, doch ist zu bemerken, dass die Besitzer nie eine unbefristete Bewilligung erhalten hatten und sie seit Langem gewusst haben, dass ihre Bauten zum Rückbau bestimmt waren. Eine mögliche Reaktivierung der Naturverträge würde daran nichts ändern.

Wenn der Abbruch der Chalets einen gewissen negativen Einfluss auf das Ökosystem hat, so ist dieser doch nur vorübergehend. In der weiteren Zukunft würde die Natur das Gebiet zurückerobern.

Abschliessend ist zu erwähnen, dass dieser Bericht eine Art unendliche Geschichte erzählt und wiedergibt. Denn bereits seit 40 Jahren wartet das Reservat auf eine Wiederherstellung, da diese Verpflichtung von den höchsten Stellen der Bundesebene bestätigt wurde.

Pour les différentes raisons évoquées, la majorité du groupe libéral-radical ne donnera pas suite à cette pétition.

Cotting-Chardonnens Violaine (PS/SP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que je suis Broyarde et que j'aime me balader dans la Grande Carrière. J'interviens au nom du groupe socialiste.

Selon les pétitionnaires, le Tribunal fédéral conteste la forme de la procédure d'application des contrats-nature et non le fond. Mais en réalité, le fond et la forme ont été mis en cause, car la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage a effectué une expertise et a conclu à l'incompatibilité entre les chalets et la nature. Cette commission déclare que ces constructions portent une atteinte grave à l'Inventaire fédéral des paysages. Le canton n'a donc aucune marge de manœuvre pour sauver ces 119 chalets. Il faut ma foi se rendre à l'évidence: toute tentative de régularisation des chalets au sein des réserves, se heurtera au cadre légal strict de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Lors des discussions en séance de préparation, l'ensemble du groupe socialiste a exprimé sa sensibilité aux aspects écologiques en lien avec ce dossier. Il nous paraît primordial de tout mettre en œuvre pour préserver ce site d'une valeur exceptionnelle de par sa remarquable biodiversité et qui est reconnu tant au niveau national qu'europpéen. Le groupe socialiste est conscient de l'aspect émotionnel du dossier. Nous comprenons l'attachement ainsi que le désarroi des familles qui profitent, pour certaines depuis plus d'un siècle, de leur petit paradis.

Mais n'oublions pas un élément primordial, qui a déjà été évoqué: les chalets de vacances ont été érigés sur la base de concessions et d'autorisations à bien plaisir, qui pouvaient être révoquées en tout temps par le canton dans un délai de six mois. Pour les plus récentes de ces constructions, elles sont là depuis près de soixante ans. C'est donc en toute connaissance de cause et en sachant devoir, un jour, remettre le terrain vierge de toute trace de leur passage, que les propriétaires ont pris le risque de construire. Risque qui a d'ailleurs été payant étant donné la longévité des autorisations accordées.

Le site internet de l'Arsud mentionne que la lutte pour la sauvegarde des chalets dure depuis trente-sept ans. Tous les moyens; politiques, juridiques et médiatiques ont été mis en œuvre et permettent, c'est de bonne guerre, de gagner du temps sur les démolitions.

Maintenant, que va-t-il se passer si, comme nos confrères vaudois, nous donnons une suite favorable à cette pétition? Eh bien cela servira uniquement à donner de faux espoirs aux propriétaires. Le groupe socialiste ne se fait pas d'illusions sur l'aboutissement des procédures et estime, à l'instar de la Commission des pétitions, que ce feuilleton a assez duré et qu'il est temps de sonner le clap de fin pour ces chalets qui constituent un obstacle important pour la migration de la faune.

Nous félicitons le courage politique du Conseil d'Etat, en particulier de MM. les conseillers d'Etat Steiert et Castella, qui se préoccupent, comme il se doit, de l'intérêt général au détriment de quelques privilégiés. Nous espérons qu'il en soit de même au sein de notre Parlement.

Ainsi, à l'unanimité, notre groupe ne va pas donner suite à cette pétition.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions, en l'occurrence membre minoritaire de l'avis de la commission.

J'habite à six kilomètres d'une partie des chalets concernés. C'est ce qui me permet aujourd'hui d'affirmer que trop de fausses informations circulent sur les chalets. Je connais les gens qui occupent ces bâtisses indomptables, des gens comme vous et moi qui mettent beaucoup de cœur à préserver ce bout de nature. Des gens qui sont loin de l'image caricaturale et méprisante du privilégié, amateur de saucisses, que veulent dessiner ceux qui parlent d'écologie sans jamais avoir mesuré la valeur et la force des collectivités qui se sont développées autour des chalets.

Vous cherchez du développement durable, l'on vient d'en discuter tout à l'heure? C'est là-bas que vous allez le trouver. Des vacances sans tonnes de CO₂, sans déchets, dans la simplicité et la beauté d'un lieu si respecté qu'il se développe admirablement bien. Une école de la nature que tous les enfants regrettent de quitter. Les théoriciens de la nature voudraient casser tout ça, pour quelle plus-value ? Pour m'être imprégné de l'ambiance de ce bord de lac, je ne peux me résoudre à cautionner la démolition de 118 chalets fribourgeois et 69 vaudois, et je ne suis pas le seul. La population broyarde est très attachée à ce patrimoine lacustre qui vit et fonctionne en parfaite symbiose avec la Grande Cariçaie. Ces petites bâtisses avec leur architecture du style cabane de pêcheur témoignent du développement des loisirs lacustres du siècle passé. Elles doivent impérativement être préservées.

La Grande Cariçaie, par sa diversité exceptionnelle, jouit déjà d'une reconnaissance internationale. Il ne manque plus qu'on y reconnaisse enfin la présence des chalets comme un élément indissociable qui a largement contribué à son développement. Il est utile de rappeler que les chalets occupent moins d'un pour mille de la surface protégée, protection qui est intervenue bien après la construction des chalets. La Grande Cariçaie se porte à merveille malgré une activité humaine intense et incontournable: ligne de chemin de fer, STEP, zone de tirs militaires, routes et chemins de promenade. La faune se développe encore harmonieusement, preuve en est l'augmentation du nombre d'oiseaux peuplant ces lieux. Les riches associations de protection de la nature, défendant leur idéal, sont de mauvaise foi en affirmant de manière dogmatique et sans aucune preuve, ni mesurable, ni crédible, que tous les chalets et toutes les infrastructures annexes – routes, chemins, pontons, enrochements... – portent une atteinte grave à la zone protégée.

Et si le fond de la question était ailleurs? Et si ce n'était pas d'écologie dont il était question ici, mais d'une forme d'autoritarisme rampant, d'un modèle écologique hors de contrôle, dans lequel l'être humain n'aurait plus que la place de spectateur. Le traumatisme du confinement nous a montré la tristesse d'un monde d'interdits, sans culture et sans liberté. Voulons-nous effacer l'homme de la Grande Cariçaie ? Voulons-nous rendre le chant des oiseaux aussi tristes qu'une table de pique-nique vermoulue? Doit-on vraiment démolir et sacrifier les chalets, puis toutes les infrastructures annexes, y compris les conduites souterraines, afin d'assouvir l'appétit gargantuesque de pseudo-protecteurs de la nature? Une fois ces desseins accomplis, devra-t-on s'attaquer aux chalets de montagne et leurs buvettes d'alpage, si chers aux promeneurs estivaux? Non

et non! Mesdames et Messieurs les Verts, vous n'avez pas le monopole de l'écologie! Détruire pour détruire, détruire pour flatter l'égo des environmentalistes, la pesée d'intérêts n'a pour l'instant pas encore été faite.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, il est temps d'analyser avec lucidité et clairvoyance la disproportion de la mesure qui nous est proposée en lien avec la stratégie développement durable du canton de Fribourg que nous venons de soutenir tout à l'heure. L'ordre de démolition des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel sonnera le coup d'envoi d'un véritable gâchis humain, patrimonial, écologique et financier et sans aucune plus-value. Êtes-vous prêts à en assumer les conséquences?

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, je ne suis pas Broyard. Je ne veux pas rallonger le débat de cet après-midi, je voulais juste rappeler quelques éléments qui me font soutenir cette pétition pour conserver les chalets de la Grande Cariçaie.

Comme il a été dit tout à l'heure, les concessions sans durée limitée ont été données et les propriétaires, des familles, se sont installés dans ces maisons, dans ces chalets. Ce sont des maisons qu'ils se sont transmises de génération en génération depuis 1920. Cela fait un peu plus de 100 ans maintenant.

Il faut aussi énumérer le fait que ces chalets font partie d'un patrimoine lacustre qui coûte cher. On ne peut pas démonter un patrimoine lacustre qui a coûté cher durant autant d'années que ceci. Il y a une certaine culture locale également à défendre. Les chalets sont collectifs et sont, comme je viens de le dire, transmis de famille en famille. Il est absolument inacceptable aussi de soutenir l'idée que des groupements écologiques veulent s'approprier ces terrains. Ces zones-tampons modérées sont vives, elles sont là avec un respect mutuel au sein même de la réserve qui est en zone protégée. Ces chalets permettent également un accès au lac.

Nous trouvons également tout un aspect dans le respect de la nature entre les hommes et les animaux. J'ai pu m'entretenir avec des protecteurs de l'environnement qui m'ont dit que depuis que ces chalets sont là, qui sont encore présents maintenant, il n'y a jamais eu autant d'oiseaux depuis 1990 dans la Grande Cariçaie. Ils se plaisent autour de ces bâtiments, ça leur donne aussi des refuges pour faire des nids et autres. Cette réserve existe grâce aux hommes et je rappelle que cette réserve-là a été mise en place suite à la correction des eaux du Jura. Il n'y a pas de pesée économique du moment qu'on détruirait toutes ces constructions-là. Cette pétition traite de l'écologie d'Etat a contrario de l'écologie libérale, ce qui est absolument inacceptable.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: comme vous le savez, je suis Staviacois.

Comme c'est souvent le cas à cause de quelques brebis galeuses qui se sont octroyées des droits d'extension de leur cabane sur le terrain cantonal, on punit tous les propriétaires, tous les 118 propriétaires de chalets fribourgeois. L'affaire des démantèlements des chalets sur le territoire cantonal, au bord du lac de Neuchâtel, est un vrai serpent de mer. Durant ces vingt dernières années, nous avons plusieurs fois débattu de cet objet dans cette enceinte. Nous avons parfois l'impression que l'on nous promène en bateau.

La finalité de cette saga, c'est de faire de toute la rive sud du lac de Neuchâtel une réserve naturelle, sans tenir compte de la population riveraine. En 2001, nos anciens collègues Michel Losey et Charly Hänni, ont déposé un postulat demandant le maintien des chalets des rives sud du lac de Neuchâtel. Le Grand Conseil a accepté le postulat, à notre très grande satisfaction. Le Conseil d'Etat a édicté en 2002 une ordonnance instituant un contrat-nature, un contrat qui a été signé entre les communes, l'Etat, Champ-Pittet et les propriétaires de chalets. Grand ouf de soulagement de la part de la population, mais notre bonheur ne dura pas longtemps: Tribunal cantonal, Tribunal fédéral, incompatibilité avec le Plan d'affectation cantonale... le Conseil d'Etat fait marche arrière.

En 2017, le Conseil d'Etat a informé que le démantèlement des chalets passerait par une modification du PAC. Sa mise à l'enquête a provoqué 270 oppositions qui sont actuellement en traitement au Service de l'environnement. Alors je me pose la question: pour quelle raison on doit s'atteler aujourd'hui à cette pétition au lieu d'attendre les résultats du traitement de ces oppositions? Les chalets sont pour nous, Broyards, des atouts majeurs du tourisme estival. "Va et découvre ton pays": c'est le mot d'ordre de cet été pour notre population en mal de voyages à l'étranger. Eh bien, tous les chalets étaient pris d'assaut. En même temps, les touristes ont pu admirer les zones naturelles de la Grande Cariçaie. C'est la preuve qu'une cohabitation tourisme-chalets-réserve naturelle est possible.

Parfois, nous avons l'impression de vivre dans une réserve d'Indiens et comme dans le Far West, les colons s'accaparent cette réserve pour en faire une zone inhabitée par l'homme. Merci de nous laisser nos chalets au bord de l'eau, ils font partie de notre patrimoine architectural lacustre broyard. Je vous demande donc, au nom des riverains broyards d'accepter cette pétition. Un mot encore: je regrette seulement que ces chalets ne se trouvent pas en Gruyère, leur sort aurait pu être très différent...

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Société de développement d'Estavayer-le-Lac et sa région et présidente de l'Office du tourisme d'Estavayer-Payerne.

Le démantèlement de 118 chalets me touche particulièrement, d'autant que la stratégie touristique cantonale "Vision 2030" requiert trois axes dont l'un est l'hébergement. C'est 118 résidences de vacances qui seraient alors liquidées de la carte. Chère Paola, je voudrais te dire qu'il n'y a aucune concurrence entre ces résidences et les hôtels. Les hôtels, par chance, ont été bien pleins durant cet été et au contraire, en ces temps de COVID, nos résidences secondaires nous donnent une valeur sûre qui nous permet d'assurer nos budgets de l'Office du tourisme.

Afin de me faire une conviction profonde, je me suis replongée dans les nombreux écrits sur ce dossier et notamment sur les bulletins du Grand Conseil relatifs au postulat Hänni/Losey. Même s'il n'y a pas eu de vote c'est vrai, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat de 2007 avaient clairement montré une volonté de maintenir les chalets sous réserve de contrats-nature. Ces contrats-nature sont le fruit d'une étude qui réunissait les acteurs locaux de la protection de la nature, les communes, l'Etat et les propriétaires. La Grande Cariçaie est un atout pour notre région et nous sommes conscients de son immense valeur écologique. Mais l'évolution positive de la diversité écologique, depuis que les premiers chalets ont été construits entre 1920 et 1960, montre que l'impact n'est pas grave. Il faut se rappeler que les chalets ont été implantés légalement, bien avant la convention internationale sur les zones marécageuses Ramsar et le classement en zone naturelle. La rive sud a donc été inscrite à plusieurs inventaires malgré la présence de ces chalets. Par conséquent, ils ne lui ôtent aucune valeur naturelle.

Sur le fond, peu de personnes souhaitent le démantèlement des chalets. Le Conseil général d'Estavayer a d'ailleurs, l'année passée, fait un vote de principe et 47 conseillères et conseillers généraux ont voté pour le maintien. Un seul conseiller a voté contre. Ceci répond donc à M. Kaltenrieder qui dit que les communes pourraient récupérer leurs surfaces. Ce n'est pas leur volonté. Au-delà de l'organisation politique régionale et touristique, une grande partie de la population ne comprend pas cette décision. J'ai fait un petit sondage et en quelques jours, sur 1275 personnes qui y ont pris part, 97,1% étaient favorables au maintien des chalets et seuls 2,9% y ont répondu par la négative. Et depuis, je ne cesse d'être abordée sur ce sujet. Je ne parle donc pas seulement en mon nom propre, mais bien au nom d'une grande partie de la population de la région.

Si on était convaincus du bien-fondé du démantèlement de 118 résidences de vacances, eh bien croyez bien qu'on aurait le courage et la volonté politique de soutenir ce démantèlement! Mais le problème est bien là: la notion d'un impact grave n'est pas démontrée. On a encore pu voir cette semaine un article dans les journaux qui montre que la Grande Cariçaie est un lieu refuge pour les oiseaux. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un millième du territoire de la Grande Cariçaie. Cette décision est clairement disproportionnée. Cette décision a été prise sous le seul angle de la Commission fédérale de la protection de la nature et du paysage et de l'Office fédéral de l'environnement. Or, une procédure dans l'administration est celle du préavis. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage a fait son travail. Elle n'a d'autre objectif que de préserver de manière maximale son intérêt. Mais la marge de manœuvre existe pourtant! Elle a été prouvée par des accords pour l'armée, par exemple pour la place de tirs à Forel. Et c'est plus sur cet aspect-là que nous voulions un soutien fort du canton.

En adoptant l'ordonnance sur les contrats-nature, le Conseil d'Etat avait clairement affirmé sa volonté de maintenir les chalets. Le Tribunal fédéral n'a pas remis en cause le fond, mais a remis en cause la forme de l'ordonnance. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat change de voie en se rangeant derrière le.... [*temps de parole écoulé*]

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je fais partie de la Commission des pétitions qui a traité ce sujet. A ce titre-là, notre collègue Grandgirard a eu la gentillesse de nous inviter à visiter l'un ou l'autre de ces chalets au bord du lac de Neuchâtel. Lors de cette visite j'ai vu, en tout cas en ce qui me concerne, des chalets en béton, en briques, souvent recouverts de bois pour faire joli et rappeler une cabane, avec des plaques zurichoises dans les alentours. Donc, très clairement, on n'a pas affaire à des petites installations, mais bien à des installations assez fortes.

En ce qui concerne l'écologie d'Etat, je rappelle que le peuple suisse a accepté une rare initiative protégeant les marais en Suisse. Donc il s'agit bien de l'écologie du peuple suisse et non pas de l'Etat.

Altermatt Bernhard (*PDC/CVP, FV*). Je termine de lire l'intervention de ma collègue Anne Meyer (*rires*). Vous pouvez rire, mais c'est le droit de chacun de prendre la parole. Merci beaucoup d'écouter.

Si aujourd'hui une commission d'experts peut décider de l'avenir de 118 chalets et d'une zone touristique sans qu'il n'y ait aucune autre prise de position, nous ne pouvons que nous demander à quoi sert le politique. Nous défendons une zone touristique qui a son potentiel tourné vers le lac et Pro Natura et consorts mènent un combat déloyal, car ils ont les moyens de lancer des procédures judiciaires, ce que nous n'avons pas.

Alors que l'Office du tourisme travaille main dans la main avec les acteurs de la Grande Cariçaie, les organismes pro-nature veulent rendre la Grande Cariçaie et le lac hermétiques à l'humain. Le PAC des rives, dans son ensemble, est guidé par le dogmatisme, ce que nous regrettons. Choisissons notre camp, celui du compromis fruit d'une étude. Soit on donne toute la puissance aux organisations de la nature, soit on cherche des compromis. Aujourd'hui ce sont les chalets de la Grande Cariçaie, et demain? Les chalets d'alpage?

Je vous serais reconnaissant d'accepter la pétition, aussi au nom de la démocratie dont cet instrument est un élément important et de mettre en application les contrats nature dans le cadre du PAC.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de confier une certaine inquiétude quant au fonctionnement de notre démocratie. On peut avoir différentes positions sur ces chalets ou immeubles de la rive sud du lac de Neuchâtel, c'est normal, ça fait partie de la démocratie. Par contre, quand plusieurs députés de différents groupes viennent me dire en aparté que, vu les pressions dans leur région, ils n'osent pas dire publiquement ce qu'ils pensent... Je peux comprendre individuellement chacune et chacun de ces députés, mais je regrette un climat qui ne semble plus permettre la libre expression de ses opinions. Pour moi, c'est quelque chose de grave. J'espère que chacune et chacun d'entre vous pourra s'exprimer dans le vote en son âme et conscience, selon ce qu'il pense et non pas sous la pression de personnes qui font des pressions qui ne sont pas dignes de notre démocratie.

Tout cela pour sauver des immeubles pour lesquels leur propriétaire ont obtenu entre 1920 et 1960 des autorisations, je cite "résiliables en tout temps pour des raisons imprévisibles", ce qui est manifestement le cas puisqu'en 1920, 1930, 1940 ou 1950, personne ne pouvait imaginer qu'ultérieurement la zone du sud du lac de Neuchâtel serait désignée comme zone de protection nationale du paysage. C'est la raison pour laquelle dès 1980 – 1980, il y a quarante ans! Le député Schär a cité aussi comme exemple et argument l'importance de la fiabilité du droit: ça fait quarante ans que le message a été donné! – l'Etat a engagé un retour à la nature. Quarante après, il n'y a rien et c'est inquiétant pour l'état de droit, comme l'a relevé la députée Schär. Certains disent: "Il y a d'autres solutions." L'Etat de Fribourg l'a essayé avec les contrats-nature, qui ont été soutenus par le Conseil d'Etat, qui ont été développés par les services de l'Etat. Le Tribunal fédéral ne les a pas retenus. Alors certains disent aujourd'hui: "C'était pour des raisons formelles." Certes pour des raisons formelles en premier lieu, mais la commission instaurée par le parlement fédéral que certains discréditent aujourd'hui ici, commission instaurée par le parlement fédéral suite à une décision populaire – 57% des citoyennes et citoyens suisses ont donné un oui à l'initiative dite de Rothenthurm à l'époque – qui mettait sous protection des paysages qui jusqu'alors ne l'étaient pas. On a donc placé, par une décision démocratique au niveau national, un intérêt qui est considéré comme supérieur aux intérêts individuels des propriétaires de chalets qui, soit dit en passant, se trouvent sur un terrain public dans le sens classique d'un DDP même si ça n'en revêt pas la forme juridique.

Aujourd'hui, je comprends individuellement les propriétaires qui tiennent à leur bien, un bien qui marque leur histoire personnelle. Par contre, si l'Etat fait son devoir, à savoir une pondération des intérêts entre, d'une part, l'intérêt collectif national – avec un paysage, avec l'accès aux rives pour toute la population et non seulement pour une petite minorité – et, d'autre part, les intérêts individuels, la pesée des intérêts ne fait aucun doute: elle va vers rendre à la nature avec certains accès pour toute la population. Il en a va aussi du respect des décisions populaires nationales sur la protection du paysage. En démocratie on suit les décisions populaires. Les remettre en question dans leur implication nous amène sur une pente dangereuse. Face aux quelques milliers de pétitionnaires – cela paraît important –, il y a plus d'un million de citoyennes et citoyens qui se sont exprimés pour un article constitutionnel qui met sous protection certains paysages dans notre pays. C'était une campagne dure, j'y étais, je me rappelle bien. C'était une campagne dure. On ne peut pas simplement faire fi d'une décision populaire de ce type-là pour sauver un certain nombre de besoins individuels.

Sur les différentes interventions des députés, j'ai déjà évoqué la députée Schär, qui partage le point de vue du Conseil d'Etat et qui insiste à juste titre sur la fiabilité des institutions. Les députés Ghielmini, Kaltenrieder et Cotting soutiennent la position ou vont dans le même sens que la position du Conseil d'Etat, il n'y a pas de remarque particulière à faire.

En ce qui concerne le député Grandgirard, vous estimez qu'il s'agit de s'attaquer à des gens qui sont des gens comme vous et moi. Personne ne conteste que ce sont des gens comme vous et moi. La question est toujours celle de la pondération des intérêts individuels qui, en tant que tels, peuvent être parfaitement respectables. Mais il y a bien une pesée des intérêts à faire entre une somme relativement restreinte néanmoins d'intérêts particuliers et individuels et un intérêt estimé comme collectif. Vous estimez qu'il s'agit de tourisme durable et qu'il faut sauver et développer le tourisme durable. Ce sont des choses qui se font aujourd'hui dans le canton avec toute une série de projets dans l'ensemble des districts, mais pas dans des zones de protection de la nature définies au niveau national. Vous avez estimé qu'il faut préserver le patrimoine. L'examen de la valeur patrimoniale des bâtiments a été fait et vous le savez très bien, le Service des biens culturels n'est pas le premier à éjecter du patrimoine s'il estime qu'il est digne de protection; il a estimé qu'il y a exactement une construction, un immeuble, qui pourrait éventuellement être digne d'intérêt en terme patrimonial. Il y a toujours une certaine subjectivité dans ces choses-là, mais nous avons des autorités qui sont responsables de ces décisions.

En ce qui concerne l'autoritarisme rampant de l'écologie et d'autres termes similaires évoqués par d'autres députés qui vous ont suivi, je rappelle tout de même que la Confédération, par la loi décidée par le parlement fédéral, a conféré un rôle particulier à la commission. Elle a un rôle qui est différent des commissions consultatives habituelles puisqu'elle a un rôle central dans la procédure qui a été confirmée: il y a toute une série de reprises par le Tribunal fédéral au cours des années écoulées. Cette commission est présidée non pas par une écologiste fondamentaliste comme vous l'avez évoqué M. le Député, mais par la

Conseillère d'Etat Heidi Z'graggen, membre du parti que vous représentez ici au Grand Conseil, par ailleurs candidate au Conseil fédéral, jugée trop à droite par la majorité du parlement fédéral qui a ensuite élu Viola Amherd. Donc, dire qu'on a ici des écologistes fondamentalistes me semble particulièrement osé si on regarde qui est derrière et qui représente ces types de décision.

En ce qui concerne le député Demierre, les réponses sont à peu près les mêmes qu'au député Grandgirard. Vous avez dit "sans durée limitée". Je sais que c'est sans durée limitée, mais si on lit les contrats, il est bien écrit que l'Etat peut en tout temps exiger la démolition, comme cela a déjà été dit en introduction.

En ce qui concerne le député Zadory, un certain nombre de réponses ont déjà été données. Il ne s'agit pas, en revanche, de soustraire toute la zone à la population riveraine. Au contraire, le PAC prévoit un équilibre entre la nature protégée et la nature accessible. En ce qui concerne la comparaison avec les chalets d'alpage, je pense qu'elle est un peu déplacée, on est dans une situation complètement différente et juridiquement les choses n'ont rien à voir les unes avec les autres.

Les remarques de la députée Anne Meyer Loetscher, je pense y avoir répondu dans le cadre des remarques auxquelles j'ai donné des réponses au député Grandgirard.

En ce qui concerne le député Altermatt, vous avez parlé de combat déloyal de Pro Natura et de position hermétique. On peut difficilement défendre ces choses puisque la plupart des communes riveraines sont entrées en matière dans le cadre de la discussion sur le PAC sur le principe. Nous avons encore des discussions dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête sur la mise à disposition de certains terrains pour certaines fonctionnalités, ça fait partie des échanges habituels. On ne peut définitivement pas parler de positions noires, blanches ou hermétiques tel que cela a été évoqué. Dans ce sens-là, la recommandation va dans le sens de votre Commission des pétitions.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je partage les inquiétudes du président du gouvernement quant au fait que nous devons pouvoir voter en âme et conscience selon nos propres convictions. Mais, parce qu'il y a un mais, nous devons aussi – nous avons tous été assermentés – appliquer le droit supérieur. Aujourd'hui, pour reprendre les propos de M^{me} la députée Cotting, il faut se rendre à l'évidence: les jeux sont faits. Le combat a déjà eu lieu, il est remonté au Tribunal fédéral. Ce Tribunal fédéral qui a aussi dit que la Commission fédérale de la nature et du paysage était l'organe qu'il fallait entendre pour prendre position sur l'avenir de ces chalets. L'Office fédéral de l'environnement a aussi pris position, il est sous le joug du Conseil fédéral bien évidemment.

Le canton, en 2017, a encore procédé à une analyse juridique. Je n'étais pas encore moi-même conseiller d'Etat, mais j'en ai pris connaissance bien évidemment lorsque je suis arrivé. Malgré la sympathie que je peux avoir pour les propriétaires, la sympathie que je peux avoir pour le compromis qu'auraient pu être les contrats-nature, j'ai bien dû me rendre à l'évidence: nous avons utilisé tout le droit possible et aujourd'hui nous sommes face à une décision qui ne nous appartient, quelque part, presque plus puisque la compétence, je le rappelle ici, est au niveau fédéral puisque nous avons un lieu qui est un lieu qui bénéficie du plus haut degré de protection qu'on peut avoir dans ce pays: l'Inventaire fédéral national. Donc, nous pouvons aujourd'hui décider en notre âme et conscience, mais le droit supérieur a parlé et il sera impossible pour nous – je ne vois pas comment – de le contrer.

On a beaucoup parlé du droit de la propriété. Je rappelle aussi que le canton est propriétaire du terrain et qu'il y a une liaison contractuelle avec les propriétaires immobiliers qui lui donnent la possibilité de résilier le contrat en six mois. Cela fait quarante ans qu'il essaie de le faire. Je pense que le temps est suffisamment long. On l'a dit, il y a des intérêts privés, mais il y a surtout un intérêt commun, un intérêt public et c'est celui qui prime lors de telles discussions.

Enfin, j'ai envie de dire que nous essayons aussi néanmoins, malgré toutes ces décisions au niveau supérieur de concilier nature et présence humaine, dans les limites du droit fédéral. C'est pourquoi nous sommes passés par la procédure du PAC, qui prévoit l'accès par la mobilité douce à ce joyau de la nature, au lac, avec des infrastructures qui sont possibles. Toutes les infrastructures souterraines ne seront pas détruites, certaines doivent rester pour des raisons évidentes.

Beaucoup de choses ont été dites. La seule chose qu'il me reste à dire c'est: "Soyons honnêtes, ne donnons pas de faux espoirs à des propriétaires qui ont suffisamment été ballottés de gauche et de droite alors que le droit supérieur nous contraint à aller vers une démolition de ces chalets!"

Müller Chantal (PS/SP, LA). Ich denke, die Herren Staatsräte haben schon alles gesagt und kommentiert. Ich möchte die Diskussion nicht länger in die Länge ziehen.

Ich bitte den Grossen Rat, der Petitionskommission zu folgen und diese Petition nicht zu überweisen.

> Au vote, la prise en considération de cette pétition est refusée par 66 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Boshung Bruno (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 29.*

Ont voté non:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chantal Müller (LA,PS/SP), Erika Schnyder (SC,PS/SP). *Total: 66.*

Se sont abstenus:

Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Election judiciaire 2021-GC-9
Procureur-e 80%

Rapport/message: **11.01.2021** (BGC février 2021, p. 570)
Préavis de la commission: **27.01.2021** (BGC février 2021, p. 600)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 108; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 1; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Sonja Hurni*, par 69 voix.

Ont obtenu des voix M. Fabien Paul Morand (26) et M^{me} Isabelle Sob (2).

Election judiciaire 2021-GC-10 **Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1**

Rapport/message: **11.01.2021** (*BGC février 2021, p. 570*)
Préavis de la commission: **27.01.2021** (*BGC février 2021, p. 600*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 108; rentrés: 104; blancs: 4; nuls: 3; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Claudia Häller*, par 75 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Mathieu Dinet (19), Chantal Python Nikles (1), Nicolas Terrapon (1) et Anne Hemmer (1).

Election judiciaire 2020-GC-11 **Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2**

Rapport/message: **11.01.2021** (*BGC février 2021, p. 570*)
Préavis de la commission: **27.01.2021** (*BGC février 2021, p. 600*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 108; rentrés: 104; blancs: 4; nuls: 3; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Anne Hemmer*, par 64 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Mathieu Dinet (24), Chantal Python Nikles (5), Claudia Häller (2) et Christian Clément (2).

Election judiciaire 2021-GC-12 **Assesseur-e (employeur) au Tribunal des prud'hommes de la Singine**

Rapport/message: **11.01.2021** (*BGC février 2021, p. 570*)
Préavis de la commission: **27.01.2021** (*BGC février 2021, p. 600*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 108; rentrés: 91; blancs: 2; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Irène Marguet*, par 68 voix.

A obtenu des voix: M. Michael Zurkinden (21).

—
> La séance est levée à 17 h 58

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire général adjoint*

—